

Spécifications techniques

Allura flex 1.00

Allura flex 0.55

		Allura flex 1.00	Allura flex 0.55
Conformité NF EN 14041		Oui	Oui
Réaction au feu	NF EN 13501-1	Bfl-s1 ⁽¹⁾	Bfl-s1 ⁽¹⁾
Réaction au feu - Rapport d'essai		n° 2022/232-1 (CRET)	n°2022/254-2 (CRET)
Résistance au glissement	NF EN 13893	Classe DS ($\mu \geq 0,30$)	Classe DS ($\mu \geq 0,30$)
Accumulation charges électrostatiques	NF EN 1815	$E \leq 2$ kV, Antistatique	$E \leq 2$ kV, Antistatique
Conductivité thermique	NF EN ISO 10456	0,25 W/(m.K), convient au plancher chauffant	0,25 W/(m.K), convient au plancher chauffant
Avis technique /DTA	CSTB	n°12/22-1816_V2	n°12/22-1816_V2
Apte à l'emploi dans les locaux UPEC au plus classés	Cahier 3782_V2 CSTB	U4 P3 E1/2 C2	U3 P3 E1/2 C2
Épaisseur totale	NF EN ISO 24346	5 mm	4 mm
Épaisseur couche d'usure	NF EN ISO 24340	1 mm	0,55 mm
Masse surfacique totale PVC	NF EN ISO 23997	6 550 g/m ² (-10% / +13%)	5 200 g/m ² (-10% / +13%)
Groupe d'abrasion	NF EN 660-2	T	T
Efficacité acoustique au bruit de choc déclarée	NF EN ISO 717-2	$\Delta L_W = 14$ dB	$\Delta L_W = 14$ dB
Spécifications déclarées		NF EN ISO 11638	NF EN ISO 11638
Teneur en agent liant couche d'usure		Type I	Type I
Classe d'usage	NF EN ISO 10874	34 - 42	33 - 42
Résistance à la chaise à roulettes	NF EN ISO 4918	Oui	Oui
Poinçonnement rémanent	NF EN ISO 24343-1	$\leq 0,10$ mm $\leq 0,20$ mm	$\leq 0,10$ mm $\leq 0,20$ mm
Résistance au pied de meuble	NF EN ISO 16581	Oui	Oui
Stabilité dimensionnelle à la chaleur	NF EN ISO 23999	$\leq 0,05$ % $\leq 0,25$ %	$\leq 0,05$ % $\leq 0,25$ %
Solidité des couleurs à la lumière	NF EN ISO 105-B02	≥ 6 ≥ 6	≥ 6 ≥ 6
Résistance aux taches	NF EN ISO 26987	Bonne	Bonne
Résistance au glissement	DIN 51130	R10	R10
Traitement de surface		PUR Pearl™	PUR Pearl™
Format		Dalles - Lames	Dalles - Lames
Mode de pose		Poissée - Libre ⁽²⁾	Poissée
Poissant Forbo préconisée		542 eurofix tack plus	542 eurofix tack plus
REACH (règlement européen)	1907/2006/CE	Conforme ⁽³⁾	Conforme ⁽³⁾
Contenu recyclé (vs masse surfacique)		22 %	22 %
Emissions dans l'air : TVOC* à 28 jours	NF EN 16516	< 20 µg/m ³ ⁽⁴⁾	< 20 µg/m ³ ⁽⁴⁾
Exigence pour la classe A+		< 1000 µg/m ³	< 1000 µg/m ³
Matières premières		Garanties sans phtalate	Garanties sans phtalate
Garantie		7 ans	7 ans
Fabrication		Fabrication européenne	Fabrication européenne

(1) Valable sur support incombustible A1fl ou A2fl, testé en pose libre. Satisfait à la réglementation M3

(2) Jusqu'à 150 m² - Hors avis technique - sous garantie Forbo

(3) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH

(4) Certificat d'émissions envoyé sur demande au service technique tel +33(0)3.26.77.30.55

* TVOC : composés organiques volatils totaux : quantité émise dans l'air intérieur (en toluène équivalent)



U4 P3 E1/2 C2



Descriptif type



Revêtement de sol LVT acoustique U4 P3 en lames et dalles amovibles

Fourniture et pose de dalles ou de lames PVC plombantes validées par un **Avis Technique** et revendiquées apte à l'emploi dans les locaux classés au plus **U4 P3 E1/2 C2** type **Allura flex 1.00**.

D'une **épaisseur totale de 5 mm**, ce revêtement de sol LVT en pose plombante sera doté d'une **couche d'usure unique de 1 mm** en PVC compact transparent groupe T d'abrasion et d'une armature en voile de verre lui conférant une parfaite **stabilité dimensionnelle ≤ 0,05 %** et une excellente **résistance au poinçonnement rémanent ≤ 0,10 mm**. Pour finir, Allura flex 1.0 classé **Bfl-s1** selon la norme de réaction au feu, bénéficiera d'une **résistance à la glissance R10** et d'une **efficacité acoustique 14 dB**.

Avec ses **79 références** pouvant être **chanfreinées 2 ou 4 côtés** et ses **9 formats différents**, Allura flex 1.00 vous donnera accès à une liberté de réalisation illimitée, pour une réponse à chaque besoin.

Fabriqué en Europe à partir de **matières premières garanties sans phtalate** et intégrant **22 % de contenu recyclé** dans sa masse surfacique, Allura flex 1.0 est **conforme à la réglementation REACH** (4).

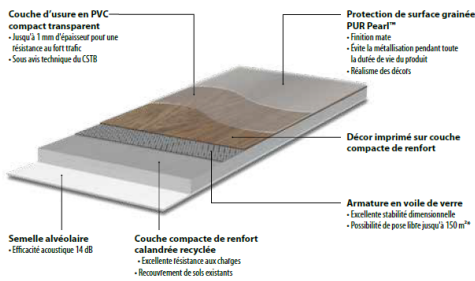
Avec un taux d'émissions **COV à 28 jours < 20 µg/m³** dans l'air intérieur, il est classé **A+**.

Le produit **pourra aussi s'installer en pose libre** (1), **c'est-à-dire sans colle et sans poisse, sur des surfaces allant jusqu'à 150 m²**. Cela garantira au produit **une pose et une dépose rapide ainsi qu'un recyclage facilité** en fin de vie. Il disposera d'une protection de surface de type polyuréthane (PUR) qui le protégera des rayures et des taches dans le temps, facilitera son entretien et lui évitera l'application d'une métallisation pendant toute sa durée de vie.

Il bénéficiera d'une **garantie de 7 ans** et pourra obtenir **une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires** (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant (2)).

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont **recyclables** via notre programme **Tournesol** (3).

Découvrir l'ensemble de la gamme coloristique



* Pose libre plombante disponible jusqu'à 150 m² et hors avis technique

Mode de pose et entretien

Mode de pose :

Pose maintenue :

Mise en œuvre et type de fixateur (type **542 eurofix tack plus** ou équivalent) suivant préconisations du fabricant et dans le respect du NF DTU 53.12 et de l'Avis Technique du CSTB : n°12/22-1816_V2. En fonction de la classification UPEC des locaux du CSTB et de la nature du support l'entreprise devra utiliser les méthodologies de mise en œuvre qu'implique le classement E.E1 ou E2 : pose à joints vifs. Dans le cas d'une pose sur terre-plein, l'entreprise prendra les dispositions nécessaires de préparation de support pour réaliser une barrière anti-humidité selon les prescriptions du NF DTU 53.12. L'entreprise installera les compléments de finition utiles disponibles auprès du fabricant : plinthes, plinthes complètes ou plinthes décoratives PVC.

Nettoyage et entretien :

L'entreprise en charge du nettoyage des revêtements devra impérativement respecter les protocoles d'entretien du fabricant. La notice d'entretien devra être transmise par le présent lot revêtement de sol ou par le fabricant.



Caractéristiques techniques

Dénomination commerciale	Allura flex 1.00
Apte à l'emploi dans les locaux classés au plus	U4 P3 E1/2 C2
Avis technique / DTA	n°12/22-1816 V2
Efficacité acoustique	14 dB
Épaisseur totale	5 mm
Couche d'usure	1 mm
Masse surfacique	6 550 g/m² (-10% / +13%)
Poinçonnement rémanent	0,11 mm
Réaction au feu	Bfl-s1 (5) - n° 2022/232-1 (CRET)
Classification selon NF EN 651 (ISO 11638)	34 - 42

(1) Hors avis technique - sous garantie Forbo.

(2) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d'un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).

(3) Linoléum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante.

(4) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH.

(5) Valable sur support incombustible A1fl ou A2fl, testé en pose libre. Satisfait à la réglementation M3.



U4 P3 E1/2 C2



Descriptif type



Revêtement de sol LVT acoustique U4 P3 en lames et dalles amovibles

Fourniture et pose de dalles ou de lames PVC plombantes validées par un **Avis Technique** et revendiquées apte à l'emploi dans les locaux classés au plus **U4 P3 E1/2 C2** type **Allura flex 1.00**.

D'une **épaisseur totale de 5 mm**, ce revêtement de sol LVT en pose plombante sera doté d'une **couche d'usure unique de 1 mm** en PVC compact transparente groupe T d'abrasion et d'une armature en voile de verre lui conférant une parfaite **stabilité dimensionnelle ≤ 0,05 %** et une excellente **résistance au poinçonnement rémanent ≤ 0,10 mm**. Pour finir, Allura flex 1.00 classé **Bfl-s1** selon la norme de réaction au feu, bénéficiera d'une **résistance à la glissance R10** et d'une **efficacité acoustique 14 dB**.

Avec ses **79 références** pouvant être **chanfreinées 2 ou 4 côtés** et ses **9 formats différents**, Allura flex 1.00 vous donnera accès à une liberté de réalisation illimitée, pour une réponse à chaque besoin.

Fabriqué en Europe à partir de **matières premières garanties sans phtalate** et intégrant **22 % de contenu recyclé** dans sa masse surfacique, Allura flex 1.00 est **conforme à la réglementation REACH** (4).

Avec un taux d'émissions **COV à 28 jours < 20 µg/m³** dans l'air intérieur, il est classé **A+**.

Le produit **pourra aussi s'installer en pose libre** (1), **c'est-à-dire sans colle et sans poisse, sur des surfaces allant jusqu'à 150 m²**. Cela garantira au produit **une pose et une dépose rapide ainsi qu'un recyclage facilité** en fin de vie. Il disposera d'une protection de surface de type polyuréthane (PUR) qui le protégera des rayures et des taches dans le temps, facilitera son entretien et lui évitera l'application d'une métallisation pendant toute sa durée de vie.

Il bénéficiera d'une **garantie de 7 ans** et pourra obtenir **une extension jusqu'à 6 ans supplémentaires** (suivant conditions de mise en œuvre des tapis de propreté Coral ou Nuway du fabricant (2)).

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont **recyclables** via notre programme **Tournesol** (3).

Fabrication

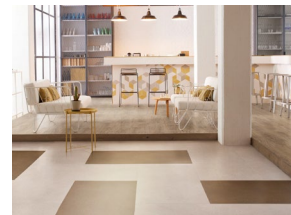
Lieu de production	Coevorden (Pays-Bas)
Notre usine est certifiée ISO 9001, ISO 14001, ISO 45001 et SA 8000	
Contenu recyclé en % de la masse totale du produit	22 %
Quantité d'électricité garantie d'origine renouvelable	100 %
Matières premières	Garanties sans phtalate
Conformité REACH	



Indicateur réchauffement climatique

Indicateur réchauffement climatique : Allura flex 1.00 a fait l'objet d'une Analyse de Cycle de Vie et dispose d'une **FDES** conforme à la norme NF EN ISO 14025, à la NF EN 15804+A1 et à son complément national NF EN 15804/CN et consultable sur INIES :

Indicateur Réchauffement climatique = **19,6 kg CO2 eq/m²** sur tout le cycle de vie du produit pour une durée de vie de 25 ans.



(1) Hors avis technique - sous garantie Forbo.

(2) L'extension de garantie peut s'appliquer à partir du 2e ML de Tapis de Propreté Coral® ou de la mise en place d'un système Nuway® selon trafic (voir conditions sur www.forbo-flooring.fr).

(3) Linoleum et PVC - Selon cahier des charges et hors cadre amiante.

(4) Les articles (produits) ne contiennent pas de substances de la liste candidate en vigueur publiée par l'ECHA (substances très préoccupantes) à déclarer dans le cadre du règlement REACH.

Qualité de vie intérieure et bien-être

Qualité de l'air intérieur : Conforme à la classe A+ de l'étiquetage réglementaire français



Emissions de **COV** à 28 jrs : < 20 µg/m3

Réduction du bruit d'impact : 14 dB

LRV jusqu'à 46 %

Recyclage

Nos revêtements de sol (chutes de pose et déposes) sont recyclables via notre programme **Tournesol** (3).

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En accord avec le règlement européen 1907/2006/EC

Version 1 : NR / FDS / (Allura flex 1.00)

Date : 26/06/2024

Page : 1/2

1. Identification du produit et de la société

- Nom du produit : **Allura flex 1.00**
- Fabricant / fournisseur : Forbo Novilon B.V.
- Adresse : De Holwert 12
- Ville : 7741 KC Coevorden - The Netherlands
- Téléphone : +31756477477

2. Identification des dangers

- Sans danger pour la santé
- Sans effet sur l'environnement
- Sans risque spécifique

3. Composition / Information sur les composants

- Composition : Revêtement de sol flexible dont les couches autres que le support incorporé (voile de verre) sont obtenues par mélange de résine de PVC, de plastifiants, de stabilisants et éventuellement d'opacifiants et de charges minérales (carbonates).

4. Premiers secours

- Yeux : N.A.
- Peau : N.A.
- Inhalation : N.A.
- Ingestion : N.A.

5. Mesures de lutte contre l'incendie

- Moyens d'extinction recommandés : Eau, mousse, CO2, poudre.
- Dangers spécifiques : émission de gaz chlorhydrique (HCl)
- Un équipement respiratoire intégral doit être utilisé selon les règles en vigueur en situation d'incendie intégralement développé

6. Mesures en cas de dispersion accidentelle

- Précautions individuelles : N.A.
- Précautions environnementales : N.A.
- Méthodes de nettoyage : N.A.

7. Manipulation et stockage

- Manipulation : Pas d'exigences spécifiques
- Stockage : Stable en conditions de stockage maîtrisées (non affectées par les conditions climatiques)
Stocker dans un espace sec et ventilé

8. Contrôle de l'exposition / protections individuelles

- Equipement de protection individuelle
- Protection respiratoire : N.A.
- Protection des mains : N.A.
- Protection des yeux : N.A.
- Protection de la peau et du corps : N.A.

FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

En accord avec le règlement européen 1907/2006/EC

Version 1 : NR / FDS / (Allura flex 1.00)

Date : 26/06/2024

Page : 2/2

9. Propriétés physiques et chimiques

• Etat physique	:	Solide, revêtement de sol flexible
• Forme	:	dalles & lames
• Couleur	:	Coloris et dessins divers
• Odeur	:	Sans
• pH	:	N.A.
• Température de décomposition	:	Fonction du temps d'exposition (ex. > 2 min à 200°C)
• Point éclair	:	N.A.
• Caractéristiques d'explosivité	:	N.A.
• Masse surfacique	:	6,550 kg/m ²
• Solubilité	:	Insoluble dans l'eau

10. Stabilité et réactivité

• Stabilité	:	Stable à température ambiante
• En cas d'incendie	:	Le produit peut générer des gaz acides

11. Informations toxicologiques

Pas d'effets toxicologiques connus sur la santé humaine.

12. Informations écologiques

- Insoluble dans l'eau
- Pas d'effet écologique négatif connu

13. Considérations relatives à l'élimination

En accord avec les réglementations locales ou nationales. La décomposition thermique du produit émet des gaz chlorhydriques (HCl).

14. Informations relatives au transport

Le produit n'est pas considéré comme dangereux et n'est pas soumis à réglementation relativement au transport.

15. Informations réglementaires

Etiquetage CE : conformément à NF EN 14041

16. Autres informations

N.A. = Non Applicable
Ce document est complémentaire à la fiche d'informations techniques et ne la remplace pas.

Pour plus d'informations, veuillez contacter : + 33 (0)3 26 77 30 55
Service Technique

Version 2 : 26/06/2024

Les informations ci-dessus sont basées sur l'état actuel de nos connaissances et expériences.
Les présentes données ne donnent aucune information sur les qualités et propriétés du produit.

FICHE DE DECLARATION ENVIRONNEMENTALE ET SANITAIRE DU PRODUIT

Revêtement de sol PVC Luxury Vinyl Tiles (LVT) entre 6 et 9kg/m² - Marché bâtiment

*Déclaration environnementale produit conforme aux normes NF EN ISO 14025, NF EN 15804+A1
et à son complément national NF EN 15804/CN*



Mars 2019

N° d'inscription INIES : 3-1415 :2018

REALISATION :

EVEA

Le Sillon 8, avenue des Thébaudières 44800 Saint-Herblain

Tél. + 33 (0)2 28 07 87 00 - Fax. + 33 (0)2 40 71 97 41

www.evea-conseil.com



Avertissement

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de KALEI (producteur de la FDES) selon la NF EN 15804+A1 et le complément national NF EN 15804/CN.

Toute exploitation, totale ou partielle, des informations fournies dans ce document doit au minimum être accompagnée de la référence complète à la FDES d'origine ainsi qu'à son producteur qui pourra remettre un exemplaire complet.

Il est rappelé que les résultats de l'étude sont fondés seulement sur des faits, circonstances et hypothèses qui ont été soumis au cours de l'étude. Si ces faits, circonstances et hypothèses diffèrent, les résultats sont susceptibles de changer.

De plus il convient de considérer les résultats de l'étude dans leur ensemble, au regard des hypothèses, et non pas pris isolément.

La norme NF EN 15804+A1 du CEN sert de Règles de définition des Catégories de Produits (RCP).

Guide de lecture

L'affichage des données d'inventaire respecte les exigences de la norme NF EN 15804+A1. Dans les tableaux suivants 2,53E-06 doit être lu : 2,53x10⁻⁶ (écriture scientifique).

Les unités utilisées sont précisées devant chaque flux, elles sont :

- le kilogramme « kg »,
- le gramme « g »,
- le litre « l »,
- le kilowattheure « kWh »,
- le mégajoule « MJ ».

Abréviations :

- ACV : Analyse du Cycle de Vie
- DVR : Durée de Vie de Référence
- UF : Unité Fonctionnelle
- PCI : Pouvoir Calorifique Inférieur

Précaution d'utilisation de la FDES pour la comparaison des produits

Les FDES de produits de construction peuvent ne pas être comparables si elles ne sont pas conformes à la norme NF EN 15804+A1.

La norme NF EN 15804+A1 définie au § 5.3 *Comparabilité des DEP pour les produits de construction*, les conditions dans lesquelles les produits de construction peuvent être comparés, sur la base des informations fournies par la DEP:

" Une comparaison de la performance environnementale des produits de construction en utilisant les informations des DEP doit être basée sur l'usage des produits et leurs impacts sur le bâtiment, et doit prendre en compte la totalité du cycle de vie (tous les modules d'informations). "

SOMMAIRE

1	Introduction.....	4
2	Information générale.....	5
3	Description de l'unité fonctionnelle :.....	6
4	Etapes du cycle de vie.....	9
4.1	Etape de production, A1-A3	9
4.2	Etape de construction, A4-A5.....	10
4.3	Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7	11
4.4	Etape de fin de vie C1-C4 :.....	11
4.5	Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D	11
5	Information pour le calcul de l'analyse de cycle de vie.....	12
6	Résultat de l'analyse du cycle de vie	13
7	Informations additionnelles sur le relargage de substances dangereuses dans l'air intérieur, le sol et l'eau pendant la période d'utilisation.....	18
7.1	Emissions dans l'air	18
7.2	Emissions dans l'eau.....	18
8	Contribution du produit à la qualité de vie à l'intérieur des bâtiments	19
9	Contribution environnementale positive	19

1 INTRODUCTION

Le cadre de validité utilisé pour la présentation de la déclaration environnementale produit est basé sur le complément national NF EN 15804/CN.

Un rapport d'accompagnement de la déclaration a été établi et il peut être consulté, sous accord de confidentialité, au siège de KALEI.

Les informations contenues dans cette déclaration sont fournies sous la responsabilité de KALEI.

Contact :

Julie CHAMINADE

Coordonnées du contact :

KALEI

11 bis rue de Milan

75009 Paris

info@kalei-services.org

01.44.01.16.44

2 INFORMATION GENERALE

1. Nom et adresse du déclarant :

KALEI

11 bis rue de Milan

75009 Paris

France

2. Les sites des fabricants pour lequel la FDES est représentative :

Cette FDES est représentative des revêtements de sols PVC LVT entre 6 et 9kg/m² commercialisés en France pour le marché bâtiment, par les sociétés suivantes membres de KALEI :

- **AMTICO**, 12 rue Pernelle, 75004 Paris, France
- **FORBO FLOORING SYSTEMS**, 63 rue Gosset, BP 62717, 51055 Reims, France
- **GERFLOR**, 50 Cours de la République, 69100 Villeurbanne, France
- **IVC France**, 130 boulevard de la liberté, 59000 Lille, France
- **JAMES HALSTEAD**, Parc Saint Christophe Pôle Edison 1, 10 avenue de l'Entreprise, 95861 Cergy Pontoise, France
- **B.I.G. Floorcoverings France SAS (Beauflor)**, rue de l'énergie, 59560 Comines, France

Pour chacune de ces sociétés, l'ensemble des sites de production a été étudié.

3. Cette FDES collective couvre le cycle de vie « du berceau à la tombe »

Cette FDES est une FDES collective. Les règles caractérisant l'inclusion des références à l'étude ont été définies en réalisant une analyse de sensibilité conformément à l'annexe L du complément national NF EN 15804/CN. Les impacts étant homogènes pour ce type de produit les valeurs des impacts déclarés dans cette FDES correspondent au produit moyen. Ce produit type est construit en réalisant la moyenne de chacun des paramètres constituant les produits de l'échantillon.

Le domaine de validité des paramètres sensibles est présenté dans le tableau suivant :

Paramètre sensible	Etape	Unité	Maximum	Moyenne
Masse	Toutes	kg/m ²	8,96E+00	7,78E+00
Plastifiant aromatique para	Matières premières	kg/kg de produit	1,73E-01	9,41E-02
PVC-Procédé de Suspension	Matières premières	kg/kg de produit	4,36E-01	3,01E-01
Consommation gaz naturel	Fabrication	kWh/kg de produit	1,39E+00	2,52E-01
Consommation d'électricité*	Fabrication	kWh/kg de produit	7,64E-01	2,81E-01

Tableau 1 : Domaine de validité des paramètres sensibles de la FDES

*Le paramètre sensible « consommation d'électricité » correspond à la consommation d'électricité provenant d'un pays en particulier. Celui-ci n'est pas précisé pour des raisons de confidentialité, il peut être transmis sur demande.

Les seuls industriels autorisés à utiliser cette FDES sont ceux cités au §1.2, membres de KALEI.


4. Date de publication : Mars 2019

5. Date de fin de validité : Mars 2024

6. Les références commerciales/identifications des produits couverts :

Les références commerciales couvertes par cette FDES sont disponibles sur le site de l'INIES dans l'onglet « Informations générales » à la ligne « Références commerciales couvertes », ou auprès de KALÉI.

7. FDES *vérifiée*

La norme NF EN 15804+A1 du CEN sert de RCP a).	
Vérification indépendante de la déclaration, conformément à l'EN ISO 14025:2010	
<input type="checkbox"/> interne <input checked="" type="checkbox"/> externe	
	Vérification : <i>Nom du vérificateur :</i> Anis GHOUIMIDH (Engineeria) <i>Programme de vérification :</i> Programme FDES-INIES <i>Adresse :</i> Association HQE, 4 avenue du Recteur Poincaré - 75016 Paris. <i>Site web :</i> http://www.inies.fr/accueil/
	<i>a) Règles de définition des catégories de produits</i> <i>b) Facultatif pour la communication entre entreprises, obligatoire pour la communication entre une entreprise et ses clients (voir l'EN ISO 14025:2010, 9.4).</i>

3 DESCRIPTION DE L'UNITE FONCTIONNELLE :

1. Description de l'unité fonctionnelle

« Couvrir 1 m² de sol intérieur avec un revêtement de sol PVC en dalles et lames décoratives LVT de masse surfacique comprise entre 6 et 9kg/m², et participer à la décoration et au confort des locaux en assurant les performances décrites dans les normes européennes NF EN 649 ⁽¹⁾, ISO 10582⁽²⁾ et NF EN 14041⁽³⁾. Le revêtement répond au classement des locaux :

- au plus U4P3 définis par le CSTB⁽⁴⁾
- ou au classement européen au plus 34-43 définis par la norme NF EN ISO 10874⁽⁵⁾. »

⁽¹⁾ NF EN 649: revêtements de sol homogènes et hétérogènes à base de polychlorure de vinyle - Spécifications

⁽²⁾ ISO 10582: revêtements de sol hétérogènes en polychlorure de vinyle - Spécifications

⁽³⁾ NF EN 14041 : Revêtements de sols résilients, textiles et stratifiés - Caractéristiques essentielles

⁽⁴⁾ Cahier 3782_v2 du CSTB de Juin 2018 : Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux »

⁽⁵⁾ NF EN ISO 10874 : revêtements de sol résilients, textiles et stratifiés : classification

2. Description du produit : Revêtements de sols PVC, en dalles et lames LVT, pour pose clipsée ou plombante, sans colle.

Les revêtements de sol Luxury Vinyl Tiles (LVT) sont des revêtements hétérogènes compacts réalisés par calandrage en plusieurs couches sur un envers rigide. Ils sont présentés sous formes de lames et dalles à coller ou clipser.

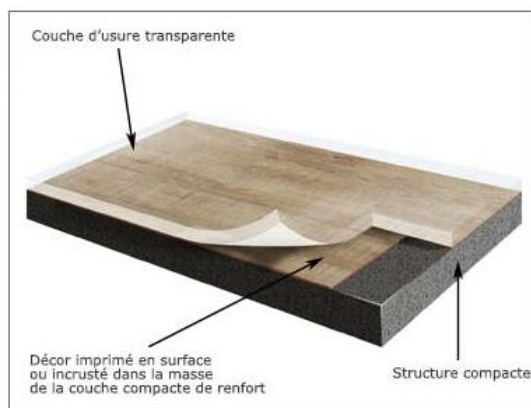


Figure 1 Revêtements de sol PVC LVT

L'épaisseur des produits couverts lors de l'établissement de la FDES est comprise entre 4 et 6,7 cm.

3. Description de l'usage du produit : revêtement pour sols intérieurs et occupation humaine normale, dans des locaux à affectation collective en travaux neufs ou rénovation.
4. Autres caractéristiques techniques non incluses dans l'unité fonctionnelle :
Les produits répondent à l'étiquetage sanitaire A+ (cf. paragraphe 7).
5. Description des principaux composants et matériaux du produit :
Les produits sont principalement composés de PVC, de plastifiant, de charge inorganique, de pigments et de stabilisant.

Paramètre	Unité	Valeur
Quantité de produit ramené à l'UF	kg/m ²	7,78
Principaux constituants	-	Les produits sont principalement composés de PVC, de plastifiant, de charge inorganique, de pigments et de stabilisant.
Emballage de distribution	-	Les produits sont stockés dans des cartons avec film de protection, eux-mêmes posés sur palette et entourés d'un film plastique.
PEBD	kg/m ²	3,34E-02
Polypropylène	kg/m ²	2,62E-03
PET	kg/m ²	6,19E-05
Palette bois	kg/m ²	7,74E-01
Carton	kg/m ²	3,59E-01
Taux de chute lors de la mise en œuvre	%	4,00E+00
Taux de chute lors de la maintenance	%	Non concerné.
Justification des informations fournies	-	Les informations sont fournies par les industriels de KALEI.

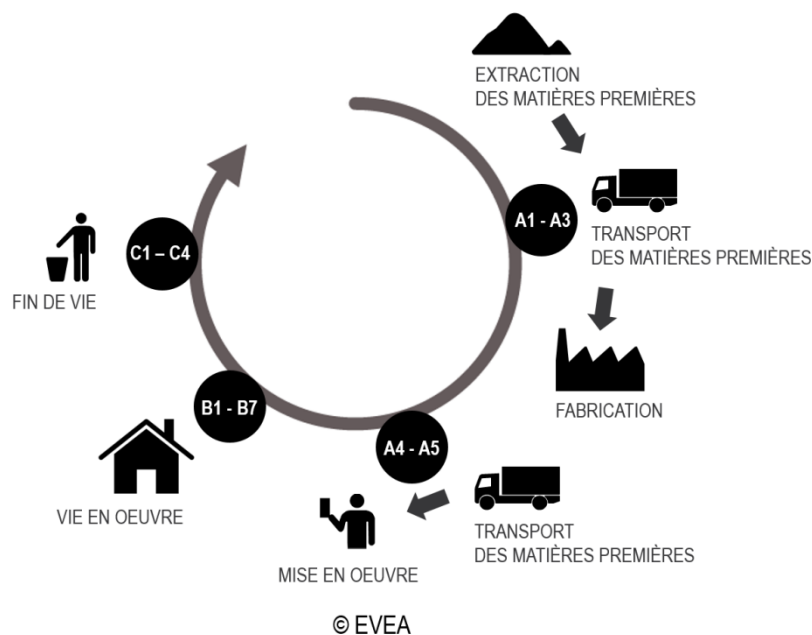
6. Les produits ne contiennent pas de substances de la liste candidate selon le règlement REACH à plus de 0,1% en masse.

7. Les retours d'expérience des fabricants permettent d'estimer la durée de vie de référence à 25 ans.

Paramètre	Unité	Valeur
Durée de vie de référence	Années	25
Propriétés déclarées du produit (à la sortie d'usine) et finitions, etc	-	Les propriétés déclarées des produits sont décrites dans la Déclaration de Performance (DOP) conformément à la norme EN 14041.
Paramètres théoriques	-	Produits conformes à la norme EN 14041.
Qualité présumée des travaux	-	La qualité des travaux est présumée conforme au DTU 53.2 et aux recommandations du fabricant.
Environnement extérieur	-	Les produits ne sont pas en contact avec l'environnement extérieur.
Environnement intérieur	-	Les informations sont fournies dans le paragraphe 6.
Conditions d'utilisation	-	L'utilisation des produits est supposée conforme aux préconisations des fabricants, voir Fiches Techniques des produits.
Maintenance	-	Un scénario d'entretien a été défini (cf. §4)

4 ETAPES DU CYCLE DE VIE

Diagramme du cycle de vie du produit :



4.1 Etape de production, A1-A3

Les étapes A1 à A3 comprennent tous les processus depuis l'extraction des matières premières jusqu'à leur transformation en usine. Les revêtements de sol LVT sont fabriqués par calandrage, avec envers rigide et couche de protection, le schéma suivant présente le processus de calandrage.

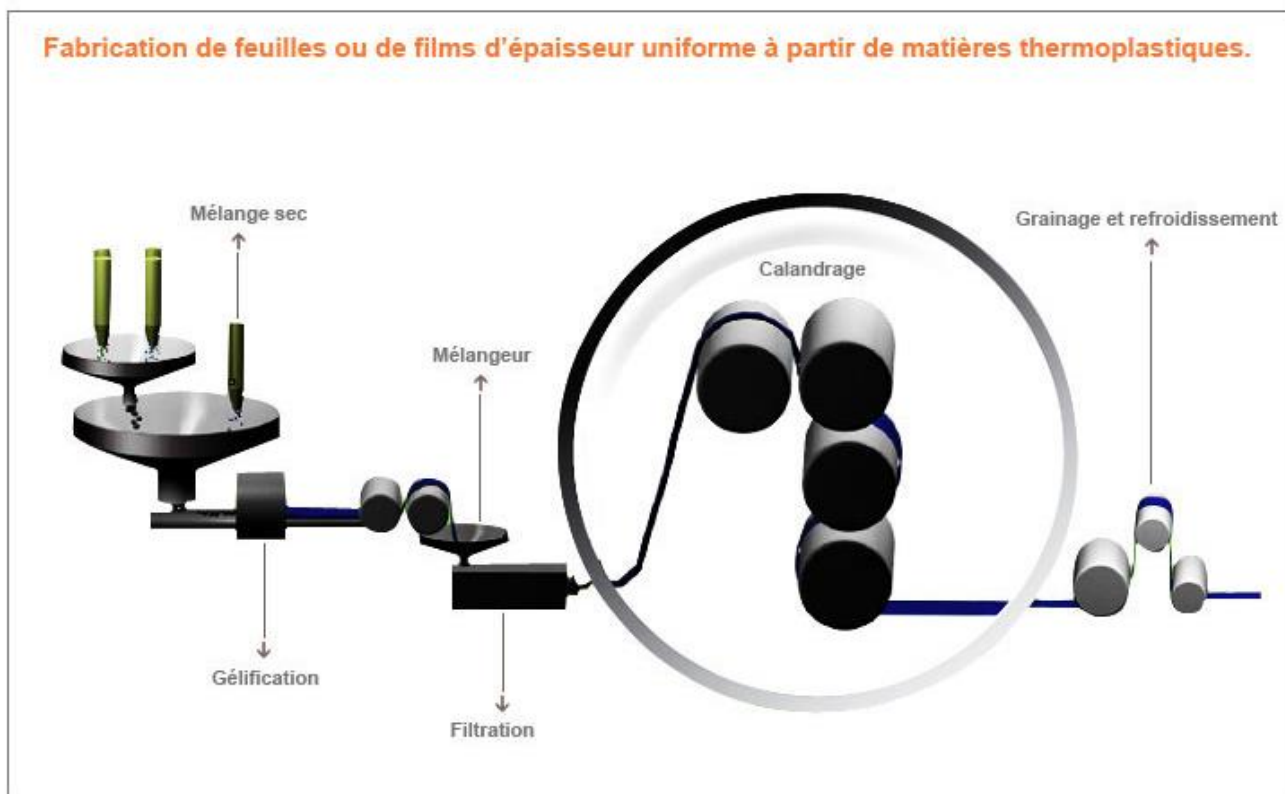


Figure 2 : Processus de calandrage

4.2 Etape de construction, A4-A5

Transport jusqu'au chantier :

Paramètre	Unité	Valeur
Type de combustible et consommation du véhicule ou type de véhicule	-	-
Camion		Les véhicules considérés sont des camions de type Euro 4 et de charge utile 16-32 tonnes.
Bateau		Les bateaux sont de type porte container avec un port en lourd de 50 000 tonnes.
Distance jusqu'au chantier	-	-
Camion	km	471
Bateau	km	1 750
Capacité d'utilisation camion	%	36 (donnée générique de la base de données Ecoinvent)
Masse volumique du produit transporté	kg/m ³	1,56E+03
Coefficient d'utilisation de la capacité volumique	-	1
Description du scénario	-	Le produit est transféré par bateau et camion des usines de fabrication jusqu'au chantier. La distance de transport totale provient des données fournies par les industriels.

Installation dans le bâtiment :

Paramètre	Unité	Valeur
Description du scénario	-	Le produit est posé manuellement sans colle, en pose clipsée ou plombante. Les découpes entraînent des chutes.
Chutes de produit	%	4,00E+00
Déchets & émissions	-	Les emballages sont éliminés par enfouissement (50%) et incinération (50%). L'hypothèse est faite d'un transport de 30 km pour les déchets non dangereux enfouis conformément au fascicule FD P01-015 et de 100 km pour l'incinération. Les pertes de produits sont considérées comme déchets non dangereux enfouis.
Pertes du produit (chutes)	kg/m ²	3,11E-01
Déchet PEBD	kg/m ²	3,34E-02
Déchet PP	kg/m ²	2,62E-03
Déchet PET	kg/m ²	6,19E-05
Déchet bois	kg/m ²	7,74E-01
Déchet carton	kg/m ²	3,59E-01

4.3 Etape de vie en œuvre (exclusion des économies potentielles), B1-B7

B1 Utilisation :

Aucune valeur d'émission n'a pu être répertoriée lors de la collecte des données.

B2 Maintenance :

Paramètre	Unité	Valeur/description
Description du scénario	-	Le scénario d'entretien défini est le suivant <ul style="list-style-type: none">• Passage d'aspirateur 3 fois par semaine• Lavage à plat 2 fois par semaine
Eau	kg/m ² /an	5,20E+00 soit 1,30E+02 kg/m ² sur la DVR
Produit nettoyant	kg/m ² /an	5,20E-02 soit 1,30E+00 kg/m ² sur la DVR
Electricité	kWh/m ² /an	3,90E-01 soit 9,75E+00 kWh/m ² sur la DVR

B3 Réparation :

Aucune réparation n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B4 Remplacement :

Aucun remplacement n'est jugé nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B5 Réhabilitation :

Aucune réhabilitation n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

B6 – B7 Utilisation de l'énergie et de l'eau :

Aucune consommation n'est jugée nécessaire sur la durée de vie de référence choisie.

4.4 Etape de fin de vie C1-C4 :



Le revêtement de sol est arraché à la main.

Paramètre	Unité	Valeur/description
Quantité collectée séparément	kg	-
Quantité collectée avec des déchets de construction mélangés	kg/m ²	7,78E+00
Quantité destinée à la réutilisation	kg/m ²	-
Quantité destinée au recyclage	kg/m ²	-
Quantité destinée à la récupération d'énergie	kg/m ²	-
Quantité de produit mise en décharge	kg/m ²	7,78E+00
Description du scénario	-	Le produit est démonté à la main et enfouis comme déchet non dangereux. Le transport des déchets en fin de vie est effectué par des camions de type Euro 4 et de charge utile 16-32 tonnes. Une distance de 30 km a été considérée.

4.5 Potentiel de recyclage/réutilisation/récupération, D

Le module D n'est pas pris en compte dans cette étude.

5 INFORMATION POUR LE CALCUL DE L'ANALYSE DE CYCLE DE VIE

PCR utilisé	NF EN 15804+A1 et NF EN 15804/CN
Critères de coupure	La règle de coupure utilisée dans cette FDES est celle définie dans la norme NF EN 15804+A1. Par ailleurs, les intrants et extrants ont été pris en compte. Quand les matières premières n'ont pas de module dans la base Ecoinvent, des modélisations spécifiques ont été effectuées.
Frontières du système	Les frontières du système respectent les limites imposées par la norme NF EN 15804+A1 et son complément national NF EN 15804/CN.
Allocations	L'allocation a été effectuée par chaque fabricant.
Représentativité géographique et représentativité temporelle des données primaires	<p>Données génériques issues de la base de données Ecoinvent 3.4 « allocation cut-off by classification » datant de 2017. Le millésime des données des industriels est de 2014, 2015 et 2016. Logiciels utilisés :</p> <p> - SimaPro, logiciel d'analyse de cycle de vie (V8.5).  - Ev-DEC, (www.ev-dec.com), développée par le cabinet conseil EVEA (www.evea-conseil.com), qui aide à la réalisation des FDES.</p>
Variabilité des résultats	L'étude de variabilité réalisée a montré que les impacts moyens des références de l'échantillon analysés ne dépassent pas 1,4 fois les impacts moyens déclarés dans cette FDES

6 RESULTAT DE L'ANALYSE DU CYCLE DE VIE

Impacts environnementaux	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières premières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	
Réchauffement climatique kg CO ₂ eq/UF	1,06E+01	5,39E-01	2,51E+00	1,10E+00	6,99E-01	0,00E+00	3,61E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,76E-02	0,00E+00	5,00E-01	MNA
Appauvrissement de la couche d'ozone kg CFC 11 eq/UF	4,15E-07	9,83E-08	4,52E-07	1,96E-07	5,31E-08	0,00E+00	1,24E-06	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	7,05E-09	0,00E+00	2,09E-08	MNA
Acidification des sols et de l'eau kg SO ₂ eq/UF	3,80E-02	3,67E-03	8,74E-03	1,02E-02	2,70E-03	0,00E+00	1,91E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,46E-04	0,00E+00	5,72E-04	MNA
Eutrophisation kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	5,99E-03	4,80E-04	5,80E-03	1,16E-03	7,54E-04	0,00E+00	6,72E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,64E-05	0,00E+00	1,78E-04	MNA
Formation d'ozone photochimique C ₂ H ₄ eq/UF	1,30E-02	3,76E-04	1,55E-03	8,95E-04	7,47E-04	0,00E+00	3,16E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	2,11E-05	0,00E+00	1,64E-04	MNA
Épuisement des ressources abiotiques (éléments) kg Sb eq/UF	2,20E-04	1,43E-06	7,10E-06	2,45E-06	9,30E-06	0,00E+00	2,15E-05	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,18E-07	0,00E+00	1,18E-07	MNA
Épuisement des ressources abiotiques (fossiles) MJ PCI/UF	2,23E+02	8,05E+00	3,70E+01	1,62E+01	1,19E+01	0,00E+00	7,04E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,72E-01	0,00E+00	1,94E+00	MNA
Pollution de l'eau m ³ /UF	8,66E+00	1,89E-01	1,20E+00	3,78E-01	4,61E-01	0,00E+00	1,08E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,35E-02	0,00E+00	6,88E-02	MNA
Pollution de l'air m ³ /UF	8,92E+02	6,25E+01	1,93E+02	1,35E+02	5,78E+01	0,00E+00	4,62E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,08E+00	0,00E+00	3,89E+01	MNA

Utilisation des ressources	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des
	A1 Approvisionnement	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	1,11E+01	1,32E-01	1,02E+01	2,87E-01	8,88E-01	0,00E+00	2,24E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,51E-03	0,00E+00	6,24E-02	MNA
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	6,90E-01	0,00E+00	1,77E+01	0,00E+00	7,34E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MNA
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	1,18E+01	1,32E-01	2,79E+01	2,87E-01	1,62E+00	0,00E+00	2,24E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	8,51E-03	0,00E+00	6,24E-02	MNA
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières MJ PCI/UF	1,37E+02	8,27E+00	6,36E+01	1,67E+01	9,54E+00	0,00E+00	1,61E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,85E-01	0,00E+00	2,01E+00	MNA
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières MJ PCI/UF	1,27E+02	0,00E+00	4,61E+00	0,00E+00	5,28E+00	0,00E+00	3,46E+01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MNA
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières) MJ PCI/UF	2,64E+02	8,27E+00	6,82E+01	1,67E+01	1,48E+01	0,00E+00	1,95E+02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	5,85E-01	0,00E+00	2,01E+00	MNA
Utilisation de matière secondaire kg/UF	6,13E-01	0,00E+00	1,15E-02	0,00E+00	2,50E-02	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MNA
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MNA
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MNA
Utilisation nette d'eau douce m³/UF	6,13E-01	1,57E-03	3,72E-02	3,19E-03	2,68E-02	0,00E+00	1,66E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	1,10E-04	0,00E+00	2,16E-03	MNA

Catégorie de déchets	Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du système
	A1 Approvisionnement en matières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 Traitement des déchets	C4 Décharge	
Déchets dangereux éliminés kg/UF	2,82E-01	5,17E-03	6,74E-02	1,09E-02	2,15E-02	0,00E+00	1,55E-01	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,45E-04	0,00E+00	2,15E-03	MNA
Déchets non dangereux éliminés kg/UF	1,85E+00	3,76E-01	1,06E+00	6,63E-01	1,07E+00	0,00E+00	1,86E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	3,05E-02	0,00E+00	7,81E+00	MNA
Déchets radioactifs éliminés kg/UF	2,42E-04	5,63E-05	4,93E-04	1,13E-04	3,95E-05	0,00E+00	1,81E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	4,02E-06	0,00E+00	1,20E-05	MNA

Flux sortants		Etape de fabrication			Etape de mise en œuvre		Etape de vie en œuvre							Etape de fin de vie				D Bénéfices et charges au-delà des frontières du	
		A1 Approvisionnement en matières	A2 Transport	A3 Fabrication	A4 Transport	A5 Installation	B1 Usage	B2 Maintenance	B3 Réparation	B4 Remplacement	B5 Réhabilitation	B6 Utilisation de l'énergie	B7 Utilisation de l'eau	C1 Déconstruction/démolition	C2 Transport	C3 traitement des déchets	C4 Décharge		
Composants destinés à la réutilisation kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MNA
Matériaux destinés au recyclage kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	5,83E-02	0,00E+00	2,33E-03	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MNA
Matériaux destinés à la récupération d'énergie kg/UF		0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MNA
Energie fournie à l'extérieur (par vecteur énergétique) MJ/UF	Electricité	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MNA
	Vapeur	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MNA
	Gaz de process	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	MNA

Catégorie d'impact / flux	Unité	Total Fabrication	Total Mise en œuvre	Total Vie en œuvre	Total Fin de vie	Total Cycle de vie
Réchauffement climatique	kg CO ₂ eq/UF	1,36E+01	1,80E+00	3,61E+00	5,38E-01	1,96E+01
Appauvrissement de la couche d'ozone	kg CFC 11 eq/UF	9,65E-07	2,49E-07	1,24E-06	2,80E-08	2,48E-06
Acidification des sols et de l'eau	kg SO ₂ eq/UF	5,05E-02	1,29E-02	1,91E-02	7,19E-04	8,32E-02
Eutrophisation	kg (PO ₄) ³⁻ eq/UF	1,23E-02	1,91E-03	6,72E-03	2,04E-04	2,11E-02
Formation d'ozone photochimique	Ethene eq/UF	1,50E-02	1,64E-03	3,16E-03	1,85E-04	1,99E-02
Epuisement des ressources abiotiques -éléments	kg Sb eq/UF	2,28E-04	1,18E-05	2,15E-05	2,36E-07	2,62E-04
Epuisement des ressources abiotiques -fossiles	MJ PCI/UF	2,68E+02	2,81E+01	7,04E+01	2,51E+00	3,69E+02
Pollution de l'eau	m ³ /UF	1,00E+01	8,39E-01	1,08E+01	8,22E-02	2,18E+01
Pollution de l'air	m ³ /UF	1,15E+03	1,92E+02	4,62E+02	4,30E+01	1,84E+03
Utilisation de l'énergie primaire renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	2,14E+01	1,18E+00	2,24E+01	7,09E-02	4,50E+01
Utilisation des ressources d'énergie primaire renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	1,84E+01	7,34E-01	0,00E+00	0,00E+00	1,91E+01
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	3,98E+01	1,91E+00	2,24E+01	7,09E-02	6,41E+01
Utilisation de l'énergie primaire non renouvelable, à l'exclusion des ressources d'énergie primaire non renouvelables utilisées comme matières premières	MJ PCI/UF	2,08E+02	2,62E+01	1,61E+02	2,59E+00	3,98E+02
Utilisation des ressources d'énergie primaire non renouvelables en tant que matières premières	MJ PCI/UF	1,32E+02	5,28E+00	3,46E+01	0,00E+00	1,72E+02
Utilisation totale des ressources d'énergie primaire non renouvelables (énergie primaire et ressources d'énergie primaire utilisées comme matières premières)	MJ PCI/UF	3,40E+02	3,15E+01	1,95E+02	2,59E+00	5,70E+02
Utilisation de matière secondaire	kg/UF	6,25E-01	2,50E-02	0,00E+00	0,00E+00	6,50E-01
Utilisation de combustibles secondaires renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation de combustibles secondaires non renouvelables	MJ PCI/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Utilisation nette d'eau douce	m ³ /UF	6,52E-01	3,00E-02	1,66E-01	2,27E-03	8,50E-01
Déchets dangereux éliminés	kg/UF	3,55E-01	3,25E-02	1,55E-01	2,50E-03	5,44E-01
Déchets non dangereux éliminés	kg/UF	3,28E+00	1,73E+00	1,86E+00	7,84E+00	1,47E+01
Déchets radioactifs éliminés	kg/UF	7,91E-04	1,52E-04	1,81E-03	1,60E-05	2,77E-03
Composants destinés à la réutilisation	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Matériaux destinés au recyclage	kg/UF	5,83E-02	2,33E-03	0,00E+00	0,00E+00	6,06E-02
Matériaux destinés à la récupération d'énergie	kg/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (électricité)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (vapeur)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00
Energie fournie à l'extérieure (gaz)	MJ/UF	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00	0,00E+00

7 INFORMATIONS ADDITIONNELLES SUR LE RELARGAGE DE SUBSTANCES DANGEREUSES DANS L'AIR INTERIEUR, LE SOL ET L'EAU PENDANT LA PERIODE D'UTILISATION

7.1 EMISSIONS DANS L'AIR

Emissions de COV et de formaldéhyde

Les émissions de COV et de formaldéhyde ont été testées conformément à la norme ISO 16000.



Emissions de COVT dans l'air : mesure à 28 jours (série NF EN ISO 16 000) < 250 µg/m³ – Conforme à la classe A+ de l'étiquetage réglementaire français.

Les industriels ont certifié que tous leurs produits sont en conformité avec les textes réglementaires cités précédemment.

Comportement face à la croissance fongique et bactérienne

Aucun essai de croissance fongique et bactérienne n'a été réalisé sur les produits.

Emissions radioactives naturelles des produits de construction

Aucun essai d'émissions radioactives n'a été réalisé sur les produits.

Emissions de fibres et de particules

Aucun essai d'émissions de fibres et de particules n'a été réalisé pour les produits étudiés.

7.2 EMISSIONS DANS L'EAU

Les produits ne sont pas en contact avec l'eau potable ni avec l'eau de ruissellement. Aucun essai n'a été réalisé sur les produits.

8 CONTRIBUTION DU PRODUIT A LA QUALITE DE VIE A L'INTERIEUR DES BATIMENTS

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort hygrothermique dans le bâtiment

Les revêtements de sol PVC ont une conductivité thermique de 0,25 W/(m.K) suivant la norme NF EN ISO 10456, ce qui est compatible avec le chauffage au sol suivant les règles de l'art pour les différents types de planchers chauffants. Se référer aux fiches techniques pour plus d'informations.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort acoustique dans le bâtiment

Pour la plupart des revêtements de sol couverts par cette FDES, l'efficacité acoustique au bruit de choc peut être comprise entre 2 et 14 dB suivant la norme NF EN ISO 717-2. Le niveau de sonorité à la marche peut être inférieur à 75 dB suivant la norme NF S 31-074.

Se référer aux fiches techniques pour plus d'informations.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort visuel dans le bâtiment

Les revêtements de sol ont des couleurs et des designs multiples qui participent à la décoration intérieure et au bien-être des personnes dans le bâtiment. Le design permet de contribuer à la visualisation de l'accessibilité des locaux.

Caractéristiques du produit participant à la création des conditions de confort olfactif dans le bâtiment

Les produits ne revendiquent aucune performance olfactive. Aucun essai n'a été réalisé.

9 CONTRIBUTION ENVIRONNEMENTALE POSITIVE

Toutes les usines de production des fabricants sont certifiées ISO 9001 et ISO 14001.

Toutes les informations sur les labels et caractéristiques environnementales auxquelles répondent ces produits sont disponibles sur les sites suivants :

- FORBO : <https://www.forbo.com/flooring/fr-fr/>
- GERFLOR : <https://www.gerflor.fr>
- IVC : <https://www.ivcgroup.com/fr/>
- JAMES HALSTEAD (objectflor) : <https://www.objectflor.de/fr/accueil.html>
- B.I.G. Floorcoverings France SAS (Beauflor): <https://bintg.com/fr>
- Programme PVC Next : <http://solspvcpro.com/environnement-et-sante/collecte-et-recyclage.html>



RAPPORT DE CLASSEMENT DE RÉACTION AU FEU N° 2022/232-1

Conformément à l'EN 13501-1 (2018)

Notification par l'État Français auprès de la
Commission Européenne sous le n° NB 2401
Règlement (UE) n°305/2011

A la demande de : FORBO SARLINO SAS
63 rue Gosset
51055 REIMS
FRANCE

Nom du produit : ALLURA FLEX 1.00

Description : Revêtement de sol résilient (famille EN 651)
(description détaillée au paragraphe 2)

Date d'émission : 30/08/2022

*Ce rapport de classement atteste uniquement des caractéristiques de l'échantillon soumis aux essais et ne préjuge pas des caractéristiques des produits similaires.
Il ne constitue donc pas une certification de produits au sens de l'article L115-27 du code de la consommation et de la loi.*

*La reproduction de ce rapport de classement n'est autorisée que sous sa forme intégrale.
Il comporte 3 pages.*

1. Introduction

Le présent rapport de classement définit le classement attribué au produit précité conformément aux modes opératoires données dans la norme NF EN 13501-1 (2018).

2. Détails du produit classé

2.1. Norme produit

NF EN 14041 (2005) « Revêtement de sols résilients, textiles et stratifiés – Caractéristiques essentielles ».

2.2. Description du produit

Revêtement de sol résilient à base de polychlorure de vinyle sur mousse en format lame LVT de 20 cm x 100 cm – 20 cm x 120 cm – 28 cm x 150 cm et dalle de 50 cm x 50 cm – 100 cm x 100 cm (famille EN 651).

Essai en pose libre sur support fibres-ciment classé A2_n-s1 ou A1_n de masse volumique (1800 ± 200) kg/m³ et d'épaisseur (8 ± 2) mm.

Couche d'usage : PVC

Nature de l'envers : PVC

Masse surfacique totale nominale : 6550 g/m²

Épaisseur totale nominale : 5,00 mm

Épaisseur couche d'usure nominale : 1,00 mm

3. Rapports d'essais et résultats d'essais en appui de ce classement

3.1. Rapports d'essai

Nom du laboratoire	Nom du demandeur	N° Rapport d'essai	Méthode d'essais
C.R.E.T.	FORBO SARLINO SAS 63 rue Gosset 51055 REIMS FRANCE	RL 2022/551-1	NF EN ISO 9239-1 (EN ISO 9239-1: 2010)
		RL 2022/551-2	NF EN ISO 11925-2 (EN ISO 11925-2: 2010)

3.2. Résultats d'essais

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Résultats	
			Paramètres	Conformité avec les paramètres
NF EN ISO 11925-2	ALLURA FLEX 1.00	6	Fs ≤ 150 mm	Conforme
Attaque de surface 15s d'exposition			Inflammation du papier filtre	Conforme

Méthode d'essai	Produit	Nombre d'essais	Paramètres	Résultats
				Paramètres continus moyens
NF EN ISO 9239-1	ALLURA FLEX 1.00	3	Flux énergétique critique (kW/m ²)	8,4
			Production de fumées (% X min)	379,6

4. Classement et domaine d'application

4.1. Référence de classement

Le classement a été effectué conformément à la norme EN 13501-1 (2018).

4.2. Classement

Comportement au feu		Production de fumée
B _{fl}	-	s1

Classement : B_{fl} – s1

4.3. Domaine d'application

Le classement est valable pour les conditions d'utilisation finale suivantes :

- En pose libre et collée sur support fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Le classement est valable pour les paramètres produits suivants :

- Masse surfacique totale nominale : 6550 g/m^2
- Épaisseur totale nominale : 5,00 mm
- Épaisseur couche d'usure nominale : 1,00 mm

5. Limitations

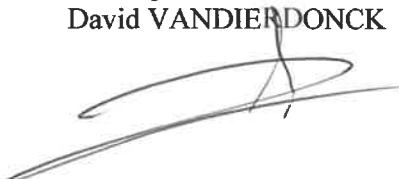
Le présent document de classement n'est pas une approbation ni une certification de type du produit.

“Le classement accordé au produit dans le présent rapport est approprié pour une déclaration de conformité par le fabricant dans le contexte du système 3 EVCP et du marquage CE sous couvert du règlement 305/2011/UE du Parlement européen et du Conseil du 9 mars 2011 stipulant des conditions harmonisées pour la commercialisation des produits de construction.

Le fabricant a effectué une déclaration qui est archivée. Elle confirme que la conception du produit ne n'exige aucun processus, aucun mode opératoire, ni aucune étape spécifique (pas d'ajout d'ignifuges, limitation des matières organiques, ni ajout de corps de remplissage) visant à améliorer la tenue au feu pour obtenir le classement atteint. Le fabricant a conclu, par conséquent, que l'attestation du système 3 est appropriée.

Par conséquent, le laboratoire d'essais n'a joué aucun rôle dans l'échantillonnage du produit pour l'essai, mais il détient toutefois les références appropriées, fournies par le fabricant pour assurer la traçabilité des échantillons soumis à l'essai.”

Le Responsable des Essais
David VANDIERDONCK



Pour la SARL C.R.E.T.
Le Directeur Technique
Marc WELCOMME



Fin du rapport de classement

Sur le procédé

Allura Flex 1.00 Allura Flex 0.55

Famille de produit/Procédé : Procédé de revêtement de sol à pose particulière à usage bâtiment

Titulaire(s) : **Société FORBO SARLINO S.A.S.**

AVANT-PROPOS

Les avis techniques et les documents techniques d'application, désignés ci-après indifféremment par Avis Techniques, sont destinés à mettre à disposition des acteurs de la construction **des éléments d'appréciation sur l'aptitude à l'emploi des produits ou procédés** dont la constitution ou l'emploi ne relève pas des savoir-faire et pratiques traditionnels.

Le présent document qui en résulte doit être pris comme tel et n'est donc **pas un document de conformité ou à la réglementation ou à un référentiel d'une « marque de qualité »**. Sa validité est décidée indépendamment de celle des pièces justificatives du dossier technique (en particulier les éventuelles attestations réglementaires).

L'Avis Technique est une démarche volontaire du demandeur, qui ne change en rien la répartition des responsabilités des acteurs de la construction. Indépendamment de l'existence ou non de cet Avis Technique, pour chaque ouvrage, les acteurs doivent fournir ou demander, en fonction de leurs rôles, les justificatifs requis.

L'Avis Technique s'adressant à des acteurs réputés connaître les règles de l'art, il n'a pas vocation à contenir d'autres informations que celles relevant du caractère non traditionnel de la technique. Ainsi, pour les aspects du procédé conformes à des règles de l'art reconnues de mise en œuvre ou de dimensionnement, un renvoi à ces règles suffit.

Groupe Spécialisé n° 12 - Revêtements de sol et produits connexes

Versions du document

Version	Description	Rapporteur	Président
V2	Les principales modifications par rapport au Dossier Technique sont les suivantes : En Annexe 1, 2 et 3 à la fin du Dossier, des précisions ont été apportées en ce qui concerne l'identification des revêtements ALLURA FLEX et ALLURA FLEX 0.55 sur les schémas des Annexes.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann
V1	Il s'agit de la fusion des Document Technique d'Application 12/15-1697_V1 ALLURA FLEX et 12/18-1771_V1 ALLURA FLEX 0.55.	FAU Gilbert	RIVIERE Yann

Descripteur :

Revêtements de sol en dalles ou lames plombantes amovibles, de la famille des PVC sur mousse, et destinés à la pose maintenue en plein ou collée en plein.

La pose collée en plein est réalisée uniquement dans les zones exposées directement au rayonnement solaire.

Table des matières

1.	Avis du Groupe Spécialisé.....	4
1.1.	Définition succincte.....	4
1.1.1.	Description succincte.....	4
1.1.2.	Identification.....	4
1.1.3.	Mise sur le marché.....	4
1.2.	Avis.....	4
1.2.1.	Domaine d'emploi accepté.....	4
1.2.2.	Appréciation sur le produit.....	5
2.	Dossier Technique.....	7
2.1.	Mode de commercialisation	7
2.2.	Description.....	7
2.2.1.	Revêtement.....	7
2.2.2.	Caractéristiques des composants.....	7
2.2.3.	Produits associés	8
2.2.4.	Dispositions de conception.....	9
2.2.5.	Dispositions de mise en œuvre.....	10
2.2.6.	Réception – Mise en service.....	14
2.2.7.	Maintien en service des performances de l'ouvrage.....	14
2.2.8.	Traitement en fin de vie.....	14
2.2.9.	Assistance technique	14
2.2.10.	Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication	14
2.3.	Résultats expérimentaux	15
2.4.	Références.....	15
2.4.1.	Données Environnementales.....	15
2.4.2.	Autres références	15

1. Avis du Groupe Spécialisé

Le procédé décrit au chapitre 2 « Dossier Technique » ci-après a été examiné par le Groupe Spécialisé qui a conclu favorablement à son aptitude à l'emploi dans les conditions définies ci-après :

1.1. Définition succincte

1.1.1. Description succincte

Revêtements de sol en dalles ou lames plombantes amovibles, de la famille des PVC sur mousse, et destinés à la pose maintenue en plein ; la pose collée en plein est réalisée localement uniquement dans les zones exposées directement au rayonnement solaire.

Ils sont fabriqués essentiellement par enduction et calandrage et comprennent :

- Une couche de protection de surface grainée PUR ;
- Une couche d'usure en PVC, compacte transparente ;
- Un décor imprimé sur couche compacte de renfort ;
- Une armature en voile de verre ;
- Une couche compacte de renfort ;
- Une couche alvéolaire d'envers à relief.

1.1.2. Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, le coloris, la longueur ou format et le numéro de lot figurent sur les emballages.

1.1.3. Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements ALLURA FLEX 1.00 et ALLURA FLEX 0.55 font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

1.2. Avis

1.2.1. Domaine d'emploi accepté

1.2.1.1. Zone géographique

Cet avis a été formulé pour les utilisations en France métropolitaine.

1.2.1.2. Ouvrages visés

Revêtements de sol destinés à l'emploi, dans les conditions de mise en œuvre précisées ci-après, dans les locaux et sur les supports définis ci-après.

1.2.1.3. Locaux

Locaux intérieurs relevant du classement UPEC des locaux et dont le classement est au plus :

Revêtement ALLURA FLEX 0.55 :

- U3 P3 E2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs tels que définis au § 1.2.1.4.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.2 ci-après ;
- U3 P3 E2 C2 sur plancher surélevé neuf ou existant (autres que à base de bois) tel que défini au § 1.2.1.4.3 ;
- U3 P3 E1 C2 sur support neuf ou existant en bois ou en panneaux à base de bois (y compris plancher surélevé à base de bois) tel que défini au § 1.1.4.4 et au § 1.2.1.4.5 ci-après ;
- U3 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve ou existante remise à nu telle que définie au § 1.1.4.6 et au § 1.1.4.7 ci-après ;
- U3 P3 E2 C2 sur supports en rénovation tels que définis au § 1.2.1.4.8 ci-après.

Revêtement ALLURA FLEX 1.00 :

- U4 P3 E2 C2 sur supports à base de liants hydrauliques neufs tels que définis au § 1.2.1.4.1 et existants non revêtus ou remis à nu tels que définis au § 1.2.1.4.2 ci-après ;
- U4 P3 E2 C2 sur plancher surélevé neuf ou ancien (autres que à base de bois) tel que défini au § 1.2.1.4.3 ;
- U4 P3 E1 C2 sur support neuf ou existant en bois ou en panneaux à base de bois (y compris plancher surélevé à base de bois) tel que défini au § 1.1.4.4 et au § 1.2.1.4.5 ci-après ;
- U4 P3 E1 C2 sur chape fluide à base de sulfate de calcium neuve ou existante remise à nu telle que définie au § 1.1.4.6 et au § 1.1.4.7 ci-après ;

- U4 P3 E2 C2 sur supports en rénovation tels que définis au § 1.2.1.4.8 ci-après.

E1, E2 = joints vifs ;

E1 = à l'exclusion de tout procédé mécanique d'entretien de type auto-laveuse.

* La pose sur plancher surélevé en rénovation se fait sous réserve d'absence de surclassement des locaux.

Sur plancher surélevé, seule la pose maintenue des dalles ALLURA FLEX 0.55 et ALLURA FLEX 1.00 est autorisée. La pose sur plancher surélevé induit des restrictions quant au mode d'entretien du revêtement (cf. § 2.2.7 ci-après au Dossier Technique). Dans le cas de la rénovation, aucun surclassement du local n'est autorisé.

L'emploi du revêtement sur anciennes dalles PVC semi-flexibles dans les locaux classés E2 n'est admis que s'il n'y a pas de changement de destination du local.

1.2.1.4. Supports

1.2.1.4.1. Supports à base de liant hydraulique neufs

Les supports visés sont tous les supports décrits dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'article 6.1, y compris les planchers chauffants conformes à la norme NF DTU 65.14, à l'exclusion des planchers chauffants rafraichissants, et à la norme NF P 52-302 (DTU 65.7).

1.2.1.4.2. Supports à base de liants hydraulique existants non revêtus ou remis à nu

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.2.1.4.3. Plancher surélevé neuf ou ancien

Les supports admissibles sont ceux visés à l'article 6.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.2.1.4.4. Supports neufs ou existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admis sont les planchers en bois ou en panneaux à base de bois visés par la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 à l'article 6.2.

1.2.1.4.5. Supports existants non revêtus ou remis à nu en bois ou en panneaux à base de bois

Les supports admissibles sont ceux décrits à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.2.1.4.6. Chape fluide à base de sulfate de calcium neuve

Les chapes fluides à base de sulfate de calcium visées sont celles faisant l'objet d'un Document Technique d'Application favorable en cours de validité pour le domaine d'emploi visé, ou conformément aux "Règles Professionnelles pour la mise en oeuvre des chapes fluides à base de ciment ou de sulfate de calcium".

1.2.1.4.7. Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu

Les supports existants admissibles sont ceux décrits au § 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

1.2.1.4.8. Supports en rénovation :

Ce sont ceux tels que définis à l'article 7 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et qui répondent aux exigences décrites dans les tableaux 5 et 6 de l'article 7 de cette même norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

- En outre, sont également visés les anciens revêtements de sol conformes aux exigences définies, respectivement, aux § 2.2.5.5.2.5 et 2.2.5.5.2.9 ci-après :
 - Les anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents d'épaisseur minimale de 2 mm ;
 - Les anciens revêtements de sol caoutchouc compact en lés ;
 - Les anciens revêtements de sol linoléum compact en lés (uniquement dans les locaux E1).

En rénovation, la pose sur ancien revêtement résilient compact n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement.

1.2.2. Appréciation sur le produit

1.2.2.1. Satisfaction aux lois et règlements en vigueur et autres qualités d'aptitude à l'emploi

Réaction au feu

Le revêtement de sol « ALLURA FLEX 1.00 » fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, du laboratoire du CRET n° 2022/231-1 du 30 août 2022, avec classement B_{f1}-s1 en pose libre ou collée sur tout support A2_{f1} ou A1_{f1} de masse volumique ≥ 1350 kg/m³.

Le revêtement de sol « ALLURA FLEX 1.00 » fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1 du laboratoire du CRET n° 2022/231-1 du 30 août 2022, avec un Classement C_{fl}-s1 valable en pose libre ou collée sur tout panneaux dérivés du bois de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$.

Le revêtement de sol « ALLURA FLEX 0.55 » fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu selon la norme NF EN 13501-1, du laboratoire TÜV Rheinland n° 89208753.01br du 16 Novembre 2015, avec un classement B_{fl}-s1 en pose collée sur tout support A2_{fl} ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Le revêtement de sol « ALLURA FLEX 0.55 » fait l'objet du rapport de classement européen de réaction au feu du CRET selon la norme NF EN 13501-1, n° 2018/116-1 du 10/07/2018, avec un classement C_{fl}-s1 valable en pose libre et collée sur support panneaux de particules de bois ignifugé de masse volumique $\geq 510 \text{ kg/m}^3$ et sur support fibres-ciment A2_{fl}-s1 ou A1_{fl} de masse volumique $\geq 1350 \text{ kg/m}^3$.

Impact environnemental

Il existe une Déclaration Environnementale (DE) pour les revêtements de sol ALLURA FLEX 1.00 et ALLURA FLEX 0.55 mentionnées au paragraphe 2.4.1. Il est rappelé que les DE n'entrent pas dans le champ d'examen d'aptitude à l'emploi des produits.

Aspects sanitaires

Le présent Avis est formulé au regard de l'engagement écrit du titulaire de respecter la réglementation, et notamment l'ensemble des obligations réglementaires relatives aux produits pouvant contenir des substances dangereuses, pour leur fabrication, leur intégration dans les ouvrages du domaine d'emploi accepté et l'exploitation de ceux-ci. Le contrôle des informations et déclarations délivrées en application des réglementations en vigueur n'entre pas dans le champ du présent Avis. Le titulaire du présent Avis conserve l'entière responsabilité de ces informations et déclarations.

Prévention des accidents et maîtrise des accidents et maîtrise des risques lors de la mise en œuvre et de l'entretien

Les composants du système font l'objet de Fiches de Données de Sécurité (FDS) individuelles disponibles auprès du titulaire et qui portent sur la présence éventuelle de substances dangereuses et sur les phases de risque et les consignes de sécurité associées. L'objet de la FDS est d'informer l'utilisateur de ces composants (ou procédé) sur les dangers éventuels liés à leur mise en œuvre et sur les mesures préventives à adopter pour les éviter, notamment par le port d'équipements de protection individuelle (EPI).

Durabilité

Les classements présentés dans le domaine d'emploi ci-avant signifient, dans des conditions normales d'usage et d'entretien, une présomption de durabilité d'au moins dix ans. Cf. « Notice sur le classement UPEC des locaux », e-Cahier du CSTB en vigueur.

Les méthodes préconisées pour l'entretien et le nettoyage sont de nature à conserver au sol un aspect satisfaisant.

2. Dossier Technique

Issu des éléments fournis par le titulaire et des prescriptions du Groupe Spécialisé acceptées par le titulaire

2.1. Mode de commercialisation

Titulaire :

Société FORBO SARLINO S.A.S.

Internet : www.forbo.com

Mise sur le marché

En application du Règlement (UE) n° 305/2011, les revêtements ALLURA FLEX 1.00 et ALLURA FLEX 0.55 font l'objet d'une déclaration des performances (DdP) établie par le fabricant sur la base de la norme NF EN 14041. Les produits conformes à cette DdP sont identifiés par le marquage CE.

Identification

La dénomination commerciale exclusive, le type, le coloris, la longueur ou format et le numéro de lot figurent sur les emballages.

2.2. Description

2.2.1. Revêtement

Revêtements de sol à base de PVC sur mousse (NF EN 651), comprenant une couche de surface en PVC, présentés en lames et dalles et destinés à une pose maintenue en plein (amovible) avec un produit de maintien; la pose collée en plein des lames et dalles est réalisée localement uniquement dans les zones exposées directement au rayonnement solaire).

2.2.2. Caractéristiques des composants

2.2.2.1. Revêtements

Ces revêtements sont fabriqués essentiellement par enduction et calandrage, et comprennent :

- Une couche de protection de surface grainée PUR ;
- Une couche d'usure en PVC, compacte transparente ;
- Un décor imprimé sur couche compacte de renfort ;
- Une armature en voile de verre ;
- Une couche compacte de renfort ;
- Une couche alvéolaire d'envers à relief.

2.2.2.2. Aspect

La surface présente un très léger grain de surface.

2.2.2.3. Coloris et dessins

La gamme actuelle d'ALLURA FLEX 1.00 (qui pourra être modifiée) comprend 36 coloris. D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

La gamme actuelle d'ALLURA FLEX 0.55 (qui pourra être modifiée) comprend 49 coloris. D'autres coloris pourront être ajoutés à cette gamme.

2.2.2.4. Éléments et matériaux

ALLURA FLEX 1.00

Différents conditionnements pour la gamme ALLURA FLEX 1.00 :

- Dalles 50 x 50 cm, livrées par carton de 10 dalles (2,50 m²).
- Dalles 100 x 100 cm, livrées sur palette.
- Lames 100 x 20 cm, livrées par carton de 10 lames (2 m²).
- Lames 120 x 20 cm, livrées par carton de 10 lames (2,40 m²).
- Lames 150 x 28 cm, livrées par carton de 7 lames (2,94 m²).

ALLURA FLEX 0.55

Différents conditionnements pour la gamme ALLURA FLEX 0.55 :

- Dalles 50 x 50 cm, livrées par carton de 13 dalles (3,25 m²).
- Dalles 100 x 100 cm, livrées sur palette.
- Lames 100 x 20 cm, livrées par carton de 13 lames (2,60 m²).

- Lames 120 x 20 cm, livrées par carton de 13 lames (3,12 m²).
- Lames 150 x 28 cm, livrées par carton de 9 lames (3,78 m²).

2.2.2.5. Caractéristiques géométriques et pondérales

Caractéristiques	Normes	ALLURA FLEX 1.00	ALLURA FLEX 0.55
Dimensions (mm)	NF EN ISO 24342	500 x 500 1000 x 1000, 200 x 1200, 200 x 1000, 280 x 1500	500 x 500, 1000 x 1000, 200 x 1200, 200 x 1000, 280 x 1500
- Epaisseurs (mm) • Totale moyenne • Tolérance en tous points par rapport à la moyenne du même lot	NF EN ISO 24346	5,0 ± 0,15 ± 0,20	4,0 ± 0,15 ± 0,20
- Couche de surface transparente - Couche imprimée - Couches compactes avec voile de verre - Mousse d'envers	NF EN ISO 24340	1,05 (-10%/+13%) 0,35 2,60 1	0,55 (-10%/+13%) 0,35 2,1 1
Equerrage (écarts d') (mm)	NF EN ISO 24342	< 400 : ≤ 0,25 > 400 : ≤ 0,35	< 400 : ≤ 0,25 > 400 : ≤ 0,35
Masse surfacique (g/m ²) - Totale (et tolérance)	NF EN ISO 23997	6550 (± 300)	5 200 (± 300)

2.2.2.6. Caractéristiques d'identification et d'aptitude à l'emploi

Caractéristiques	Normes	ALLURA FLEX 1.00	ALLURA FLEX 0.55
Poinçonnement rémanent à 150 min (mm)	NF EN ISO 24343-1	≤ 0,13	≤ 0,10
- Variation à la chaleur (%) - Incurvation à la chaleur (mm)	NF EN ISO 23999	≤ 0,07 ≤ 1	≤ 0,05 ≤ 2
Solidité à la lumière (degré)	NF EN ISO 105-B02	≥ 6	≥ 6

2.2.3. Produits associés

Les produits utilisés pour la préparation du support (dans le respect du certificat QB de l'enduit) et les produits de mise en oeuvre des revêtements de sol **ALLURA FLEX 1.00** et **ALLURA FLEX 0.55** devront provenir du même fabricant.

Ils seront mis en oeuvre conformément à leurs fiches techniques qui précisent notamment les consommations, les outils, et les conditions de mise en oeuvre.

2.2.3.1. Primaires

Les produits prescrits sont les suivants :

Nature du support	Noms	Fabricants
A base de bois	TEC 044/2 TEC 047 PE 260 ECOPRIM T GRIP A700 UNIVERSAL CEGEPRIM RN PRESOL	H.B. FULLER H.B. FULLER UZIN MAPEI BOSTIK SIKA (CEGECOL) SIKA (CEGECOL)
A base de liant hydraulique	TEC 044/2 TEC 049 PE 360 PLUS PRIMASOL R CEGEPRIM AN	H.B. FULLER H.B. FULLER UZIN BOSTIK SIKA (CEGECOL)

2.2.3.2. Enduits de préparation des sols

Nature du support	Noms	Fabricants
A base de bois	TEC™ 967 FIBREX	H.B. FULLER
A base de liant hydraulique	Enduits de sol faisant l'objet d'un certificat QB avec un classement P3 en cours de validité pour l'emploi visé	
Sur ancien carrelage ou assimilé	Enduit NC 405	UZIN

2.2.3.3. Produits de maintien

Nature du support	Noms	Fabricants
Bois / Béton / Rénovation	542 EUROFIX TACK PLUS TEC 542 U2100 FIX A760 TECH ULTRABOND ECO FIX CEGE 100 DPA	FORBO H.B. FULLER UZIN BOSTIK MAPEI SIKA (CEGECOL)

2.2.3.4. Colles acryliques

Nature du support	Noms	Fabricants
A base de liant hydraulique / Supports en rénovation	POLYMANG SM SADERTAC V6 STIX A300 MULTI FLOOR TEC 522 522 EUROSAFE TACK/ 540 EUROSAFE SPECIAL ULTRABOND ECO 370 ULTRABOND V4 SP KE 2000 S CEGE 100 PLASTIQUE	BOSTIK (MANG) BOSTIK (SADER) BOSTIK (MIPLACOL) H.B. FULLER FORBO MAPEI MAPEI UZIN SIKA (CEGECOL)
A base de bois	PLASTIMANG S SADERFIX T3 STIX A200 MULTI VINYL KE 2000 S TEC 540 540 EUROSAFE SPECIAL CEGE 100 TECHNIC	BOSTIK BOSTIK BOSTIK UZIN H.B. FULLER FORBO SIKA (CEGECOL)

2.2.4. Dispositions de conception

2.2.4.1. Support ou revêtement existant

Le Maître d'œuvre doit informer l'entreprise de la nature du support.

La pose sur revêtement existant n'est admise que dans le cas d'une seule couche d'ancien revêtement ; dans le cas contraire, les revêtements existants devront être déposés.

Dans le cas d'un ancien revêtement existant, le maître d'œuvre doit faire réaliser une étude préalable de reconnaissance du sol existant pour déterminer, a minima, la planéité et les zones de l'ancien sol à conserver ou à déposer, pour repérer les fissures et les joints de fractionnement qui doivent être traités, pour déterminer la nature du support. Les résultats de l'étude devront être joints au dossier de consultation.

2.2.4.2. Classement UPEC du local

La détermination du classement UPEC du local incombe au maître d'ouvrage ou son représentant, le maître d'œuvre (cf. « Notice sur le classement UPEC et classement UPEC des locaux » en vigueur).

Le maître d'œuvre doit s'assurer de la conformité au domaine d'emploi accepté décrit au § 1.2 de l'Avis du Groupe Spécialisé.

2.2.4.3. Conformité à la réglementation incendie dans le cas de la pose sur un ancien revêtement combustible conservé

Le titulaire de l'Avis Technique doit produire un justificatif émanant d'un laboratoire agréé permettant d'apprécier le classement de réaction au feu possible sur ancien revêtement.

Le Maître d'œuvre devra s'assurer de la conformité du classement de réaction au feu du système à l'exigence réglementaire en vigueur qui s'applique au local.

2.2.4.4. Support humide ou susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les supports humides ou exposés à des reprises ou des remontées d'humidité sur la base de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque le support est susceptible d'être exposé à des reprises ou des remontées d'humidité qu'il soit revêtu ou non d'un carrelage, des précautions pour assurer la protection de l'ouvrage contre ces reprises ou ces remontées d'humidité doivent être prises conformément à l'article 5.3.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1, à l'exclusion d'une sous-couche d'interposition.

Dans le cas d'un ancien dallage sur terre-plein revêtu ou non de carrelage, une étude préalable permettra de vérifier la présence ou non d'un ouvrage d'interposition ou d'un procédé barrière assurant la protection contre les remontées d'humidité.

En cas de doute ou bien dans le cas où le résultat de l'étude montre l'absence d'un tel ouvrage, une protection contre les remontées d'humidité devra être réalisée.

La protection devra être prévue dans les Documents particuliers du marché (DPM).

2.2.4.5. Planchers surélevés

Il appartient au maître d'œuvre de préciser les exigences de dimensionnement relatives à ces supports en fonction de la destination du local.

L'attention du Maître d'ouvrage est attirée sur le fait que la pose sur ancien plancher surélevé n'est admise que sous réserve d'absence de surclassement des locaux, de la réalisation d'un diagnostic préalable du plancher existant et du réglage préalable de ses éléments de sorte à limiter les désaffleures.

Les travaux de mise en conformité, lorsque nécessaire n'étant pas de la responsabilité de l'entreprise de pose, doivent être réalisés avant la pose, par une entreprise spécialisée et si besoin tout au long de la durée de vie du plancher surélevé.

2.2.4.6. Mise en œuvre sur chape fluide à base de ciment

Le maître d'œuvre devra préciser dans les pièces de marché du lot « Revêtement de sol » les travaux préalablement à la pose sur chape fluide à base de ciment, notamment la réalisation d'un égrenage de la chape et la mise en œuvre d'un enduit de sol requise.

2.2.4.7. Température ambiante et température du support

Le maître d'œuvre doit s'assurer que les dispositions sont prises pour assurer une température ambiante comprise entre 15 °C et 25 °C pour la pose, et entre 15 °C à 30 °C pour le stockage du revêtement.

Il appartient au maître d'ouvrage de prévoir et mettre à disposition les moyens nécessaires pour assurer le respect de cette exigence.

2.2.4.8. Traitement du joint de dilatation

Le choix de la solution retenue devra être déterminé par le Maître d'œuvre suivant les indications du présent Dossier Technique.

2.2.4.9. Résistance thermique

Sur plancher chauffant, les anciens revêtements admis ne pourront être conservés que si la résistance thermique cumulée des complexes ALLURA FLEX 1.00 ou ALLURA FLEX 0.55 posés collées en plein localisées ou maintenues en plein sur l'ancien revêtement sont inférieures à 0.15 m². K/W et, dans le cas d'une ancienne résine ou d'un ancien sol PVC, si l'épaisseur de l'ancien revêtement est inférieure à 3 mm.

Le calcul de la résistance thermique cumulée devra tenir compte de la résistance thermique des revêtements ALLURA FLEX 1.00 ou ALLURA FLEX 0.55, et de la résistance thermique de l'ancien revêtement.

2.2.5. Dispositions de mise en œuvre

2.2.5.1. Missions incombant à l'entreprise de revêtement de sol

Ce sont celles définies dans la Partie 2 de la norme NF DTU 53.12.

En outre, dans le cas particulier des travaux sur dalles amiantées, il appartient à l'entreprise de revêtement de sol de respecter la réglementation en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante est assurée.

Le traitement du joint de dilatation comme indiqué ci-après est à la charge de l'entreprise.

Sur plancher surélevé, les travaux de mise en conformité avec les exigences de planéité, lorsque nécessaire n'entrent pas dans les travaux à la charge de l'entreprise de pose.

2.2.5.2. Supports à base de liant hydrauliques et anciens parquets

Chaque fois qu'il est prévu de rapporter un profilé de traitement du joint de dilatation (sans travaux de décaissement pour le profilé), l'entreprise de pose devra mettre en oeuvre un enduit de sol tel que préconisé dans le Dossier Technique ci-après et adapté au support avant la mise en oeuvre des revêtements de sol **ALLURA FLEX 1.00** et **ALLURA FLEX 0.55**.

2.2.5.3. Mise en oeuvre sur chape fluide à base de ciment

Les dispositions de mise en oeuvre sont celles décrites dans l'Avis Technique en cours de validité de la chape. En outre, préalablement à la pose du revêtement, la réalisation d'un égrenage de la chape et la mise en oeuvre d'un enduit de sol sont requises ; ces travaux devront être inscrits dans les pièces de marché au lot Revêtement de sol.

2.2.5.4. Stockage et conditions de pose

Le stockage des boîtes aura lieu pendant au moins 48 heures dans un local aéré, à l'abri de l'humidité, bien à plat et à température comprise entre 15 C et 30°C.

2.2.5.5. Exigences relatives aux supports et préparation des supports

2.2.5.5.1. Supports neufs et préparation des supports

2.2.5.5.1.1. Supports neufs à base de liants hydrauliques

Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.1.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Les travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Lorsque les tolérances de planéité du support ne sont pas respectées, un enduit de sol sera réalisé suivant au § 9.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.5.5.1.2. Chapes fluides à base de sulfate de calcium

Exigences relatives aux supports

Ce sont celles prescrites par le Document Technique d'Application de la chape pour la pose d'un revêtement de sol PVC collé.

Travaux préparatoires

Les prescriptions du § 2.2.5.5.1.1 du présent document s'appliquent.

Conformément au e-cahier du CSTB n°3578_V4, sur la chape durcie, l'applicateur doit procéder à l'élimination de la pellicule de surface (sauf spécification particulière précisée dans le Document Technique d'Application de la chape).

2.2.5.5.1.3. Supports neufs en bois ou panneaux à base de bois

Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Ce sont ceux décrits au § 9.1.2 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.5.5.1.4. Planchers surélevés

Exigences relatives aux supports

Les exigences relatives aux supports sont celles décrites au § 6.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 complétés comme suit :

- La flèche sous une règle de 2 m en n'importe quelle localisation de la surface du plancher surélevé ne doit pas excéder 2 mm ;
- Aucun désaffleure et joint entre panneaux ne devra excéder 1 mm.

Travaux préparatoires

Cf. § 9.1.3 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.5.5.2. Supports en rénovation

2.2.5.5.2.1. Anciens supports à base de liants hydrauliques non revêtus ou remis à nu

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à u NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies dans le Tableau 6 du NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué aux § 9.2.1 et 9.2.1.1 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 et complété par les dispositions décrites définies au § 2.2.5.5.1.1 du présent Dossier Technique.

2.2.5.5.2.2. *Chape fluide à base de sulfate de calcium existante remise à nu*

Exigences relatives aux supports

Ce sont celles décrites dans la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué dans le § 9.2.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.5.5.2.3. *Anciens supports à base de bois ou en panneaux à base de bois (y compris plancher surélevé à base de bois)*

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D. Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.1.2 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.5.5.2.4. *Supports revêtus de carrelage ou assimilés*

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.2 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

En outre la pose directe sera possible si :

- Les désaffleures sont ≤ 1 mm ;
- Les ouvertures de joints entre carreaux sont ≤ 5 mm.

Dans le cas de désaffleures supérieurs à 1 mm ou de joints entre carreaux de largeur supérieure à 5 mm, un ratissage à l'aide d'un enduit de type UZIN NC 405 (et son primaire associé) de la Société UZIN est réalisé, suivi d'un ponçage et dépolissage par aspiration mécanique.

2.2.5.5.2.5. *Anciens revêtements de sol coulés en résine adhérents d'épaisseur minimale de 2 mm*

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable est réalisée conformément au § D1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation », les conditions de conservation de l'ancien sol en résine doivent être respectées.

Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires sont réalisés conformément au § D2.1 du Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation »

2.2.5.5.2.6. *Ancienne peinture de sol*

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.5.5.2.7. *Dalles semi-flexibles vinyles non amiantés*

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D.

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Le support est préparé comme indiqué au § 9.2.3 de la norme DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.5.5.2.8. *Dalles semi-flexibles vinyle-amiantées*

Exigences relatives aux supports

La reconnaissance est réalisée conformément au Cahier 3635_V2 du CSTB « CPT Exécution des enduits de sol intérieurs pour la pose de revêtements de sol – Rénovation » et les conditions de conservation de l'ancien dalles semi-flexibles vinyle-amiantée doivent être respectées.

Travaux préparatoires

Dans le cas de dalles semi-flexibles et produits associés contenant de l'amiante, les travaux devront être réalisés conformément aux dispositions réglementaires en vigueur à ce sujet qui précise, entre autres, les modalités selon lesquelles la protection des travailleurs contre les risques d'exposition à l'inhalation des poussières d'amiante.

Le support est préparé comme indiqué dans le CPT e-cahier du CSTB 3635_V2 à l'exception de la préparation mécanique par ponçage ou de l'application d'un enduit qui sont exclues dans ce cas.

2.2.5.5.2.9. Anciens revêtements de sols résilients compacts (PVC, caoutchouc et linoléum)

Exigences relatives aux supports

Une étude préalable de l'état du support est réalisée conformément à la norme NF DTU 53.12 P1-1-1 au Tableau 5 et à son annexe D (y compris pour les revêtements de sols caoutchouc et linoléum compact).

Les exigences de conservation sont celles définies au § 7.2 et dans le Tableau 6 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

Travaux préparatoires

Les travaux préparatoires seront réalisés conformément aux dispositions décrites au § 9.2.5 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.5.6. Pose

2.2.5.6.1. Principe de mise en œuvre avec un produit de maintien

La mise en œuvre est réalisée selon les produits de préparations et de collages décrits au § 2.2.3 ci-avant (un soin particulier doit être apporté en ce qui concerne l'application du primaire, sur support base de bois selon les préconisations du fabricant). Le produit de maintien sera homogénéisé soigneusement selon les préconisations du fabricant.

- 1) Les applications s'effectuent sur toute la surface du local.
- 2) La pose des dalles et lames s'effectue :
 - A joints vifs ;
 - En sens contrarié pour les dalles 50 x 50 cm et 100 x 100 cm ;
 - Dans le même sens pour les lames 120 x 20 cm, 100 x 20 cm, 150 x 28 cm et 75 x 50 cm ;
 - La pose s'effectue à coupe de pierre (joints décalés) en ménageant un décalage minimum d'un tiers de la longueur de lame.

La mise en œuvre se fait comme tout revêtement en dalles plombantes amovibles dans le respect :

- De l'implantation et du démarrage de la pose;
 - De la découpe en périphérie :
- 3) La découpe des dalles se fait par entaille en surface à la lame serpe ou droite et une coupe à l'aide d'une lame croche en respectant, pour l'esthétique, une coupe inclinée du dossier vers l'intérieur côté plinthe pour éviter tout jeu.
 - 4) Voir Schéma de principe en Annexe 1.
 - De la découpe en butée sur revêtement différent ou sur profilé.
 - 5) Voir Schéma de principe en Annexe 1.

Le principe de découpe est identique au report en périphérie mais la coupe se fait droite et non inclinée.

L'attention de l'entreprise est attirée sur la nécessité lors de la pose d'assurer un serrage conséquent entre lames afin de réduire le risque de formation d'ouverture en tête de lame.

2.2.5.6.2. Pose collée en plein (uniquement dans les zones exposées directement au rayonnement solaire)

Sur les supports anciens décrits dans le § 2.2.5.8.2 ci-avant et dans les zones exposées directement au rayonnement solaire, à l'exception des travaux neufs (dont les planchers surélevés) et des anciens supports contenant de l'amiante.

Le choix des produits de pose s'effectue selon le § 2.2.3 ci-avant et dans le respect des colles indiquées au § 2.2.3.4 ci-avant.

Le principe de pose du revêtement est celui décrit dans la norme NF DTU 53.12-1-1-3 au § 9.1.2.

Les dalles sont posées à joints vifs.

La pose collée en plein est réalisée uniquement dans les zones exposées directement au rayonnement solaire.

2.2.5.6.3. Traitement des joints de dilatation

Voir schéma de principe en Annexe 3, pour la mise en œuvre du profilé traitement du joint de dilatation avec enduit de sol.

S'il n'est pas prévu d'enduit de sol, le traitement des joints de dilatation devra être fait par engravure.

Les joints de dilatation sont destinés à être recouverts d'un profilé de finition, le revêtement ne couvrant pas le joint.

Afin que le revêtement soit au bon niveau par rapport au profilé, il est nécessaire de réaliser un ragréage généralisé.

Sinon, il conviendrait de réaliser un décaissé pour placer le profilé au niveau du sol. Voir Schéma de principe en Annexe 3.

2.2.5.6.4. Joint de fractionnement des planchers chauffants

Ils seront traités conformément aux textes en vigueur à savoir aux normes NF DTU 65.14 (parties 1, 2 et 3) et NF P 52-302 (DTU 65.7).

2.2.5.6.5. Traitement des joints de fractionnement et de construction

Les joints de fractionnement et de construction seront préalablement traités selon les dispositions au § 9.1.1.4 de la norme NF DTU 53.12 P1-1-1.

2.2.5.6.6. Traitements des seuils et arrêts

Arrêts

Ils sont traités à l'aide de profilés de finition :

- Base PVC collés à l'aide d'un mastic colle polyuréthane (ou similaire),
- Métalliques vissés ou à clipsés.

Voir Schéma de principe en Annexe 2.

Liaisons avec d'autres revêtements (seuils)

Avec ou sans rattrapage de niveau, elles sont traitées à l'aide de profilés de seuils métalliques fixés mécaniquement ou de barres de seuil et profilés fixés à l'aide d'un mastic colle polyuréthane.

2.2.5.6.7. Traitement des rives

Aucun traitement particulier n'est à prévoir.

La mise en œuvre de plinthes rapportées est possible et permet l'obtention d'une meilleure esthétique.

2.2.6. Réception – Mise en service

Dans le cas de la pose maintenue, la mise en service peut être effectuée dès le lendemain de la pose après les entretiens suivants : Balayage ou aspiration et nettoyage à l'aide d'une solution détergente.

Dans le cas de la pose collée, pour un trafic pédestre normal, la mise en service a lieu 48 heures au moins après l'achèvement des travaux. Pour l'agencement du mobilier et des charges roulantes, attendre 72 heures après l'achèvement des travaux.

Dans le cas d'un sol chauffant, sa remise en chauffe devra être effectuée 7 jours au moins après la mise en œuvre du revêtement de sol PVC collé.

2.2.7. Maintien en service des performances de l'ouvrage

Les revêtements de sol ALLURA FLEX 1.00 et ALLURA FLEX 0.55 reçoivent en usine un traitement de surface Polyuréthane PUR Pearl™ destiné à faciliter l'entretien, lequel s'opère de la façon suivante :

Tout procédé mécanique d'entretien de type auto-laveuse est à proscrire sur support à base de bois, sur ancien sol linoléum ainsi que sur planchers surélevés.

Entretien journalier

- Balayage humide ou aspiration.
- Nettoyage à adapter au trafic, un jour sur deux par exemple :
 - Manuel à l'aide d'un détergent neutre et d'une serpillière essorée,
 - Mécanisé à l'aide d'un disque rouge et d'un spray nettoyant ou détergent neutre.

Entretien périodique

En cas d'encrassement visible :

- Balayage humide ou aspiration ;
- Décapage à l'aide d'une monobrosse avec disque rouge et spray décapant à sec, essuyage à l'aide d'une serpillière essorée.

Pour les produits d'entretien et protocoles complets, se référer aux notices d'entretien du fabricant.

Maintenance

En pose maintenue en plein, les dalles ou lames endommagées pourront être remplacées après dépose de l'ancienne dalle ou lame en place à l'aide d'une lame croche et positionnement d'une nouvelle dalle ou lame dans le film adhésif en place ou éventuellement après application d'une fine couche de fixateur.

2.2.8. Traitement en fin de vie

Pas d'information apportée.

2.2.9. Assistance technique

La Société FORBO SARLINO SAS assure une assistance à l'entreprise, sur demande, pour le démarrage de chantier.

2.2.10. Principes de fabrication et de contrôle de cette fabrication

La fabrication a lieu à l'usine de Coevorden (Pays-Bas) de la Société FORBO NOVILON qui est certifiée ISO 9001 et ISO 14001. Des contrôles ont lieu sur les matières premières, sur les conditions de fonctionnement des matériels de fabrication et sur les produits finis.

2.3. Résultats expérimentaux

Réaction au feu

Cf. Article 1.2.2.1 de la partie AVIS du présent Document Technique d'Application.

Aptitude à l'emploi

- Comportement sous la chaise à roulettes
- Comportement sous le déplacement simulé d'un pied de meuble
- Essais internes de la Société FORBO SARLINO.
- Variations dimensionnelles après un essai de vieillissement accéléré en pose maintenue.
- *RE CSTB n° R2EM-RES-15.26054035.*
- Essais fonctionnels de stabilité dimensionnelle et incurvation à la chaleur sur maquette grand format en vue de caractériser l'aptitude à l'emploi des revêtements Allura Flex.
- *R2EM-RES-18-26077388/1 du 07 décembre 2018*

2.4. Références

2.4.1. Données Environnementales¹

Revêtement de sol ALLURA FLEX 1.00

Le revêtement de sol ALLURA FLEX 1.00 fait l'objet d'une déclaration Environnementale (DE) et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN- Revêtement de sol PVC Luxury Vinyl Tiles (LVT) entre 6 et 9kg/m² - Marché bâtiment

Le demandeur déclare que cette fiche est collective et a fait l'objet d'une autodéclaration (données vérifiées).

Cette déclaration environnementale a été établie le 03/2019 par le Syndicat de la profession des revêtements (Kaléi). Elle a fait l'objet d'une validation par un organisme tierce partie habilité et est disponible sur le site www.inies.fr.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

Revêtement de sol ALLURA FLEX 0.55

Le revêtement de sol ALLURA FLEX 0.55 fait l'objet d'une déclaration Environnementale (DE) et conforme à la norme NF EN 15804 + A1 et NF EN 15804/CN- Revêtement de sol PVC Luxury Vinyl Tiles (LVT) inférieur à 6 kg/m² - Marché bâtiment. Le demandeur déclare que cette fiche est collective et a fait l'objet d'une autodéclaration (données vérifiées).

Cette déclaration environnementale a été établie le 03/2019 par le Syndicat de la profession des revêtements (Kaléi). Elle a fait l'objet d'une validation par un organisme tierce partie habilité et est disponible sur le site www.inies.fr.

Les données issues des DE ont notamment pour objet de servir au calcul des impacts environnementaux des ouvrages dans lesquels les produits (procédés) visés sont susceptibles d'être intégrés.

2.4.2. Autres références

Début de la fabrication industrielle et des premiers chantiers : fin 2010.

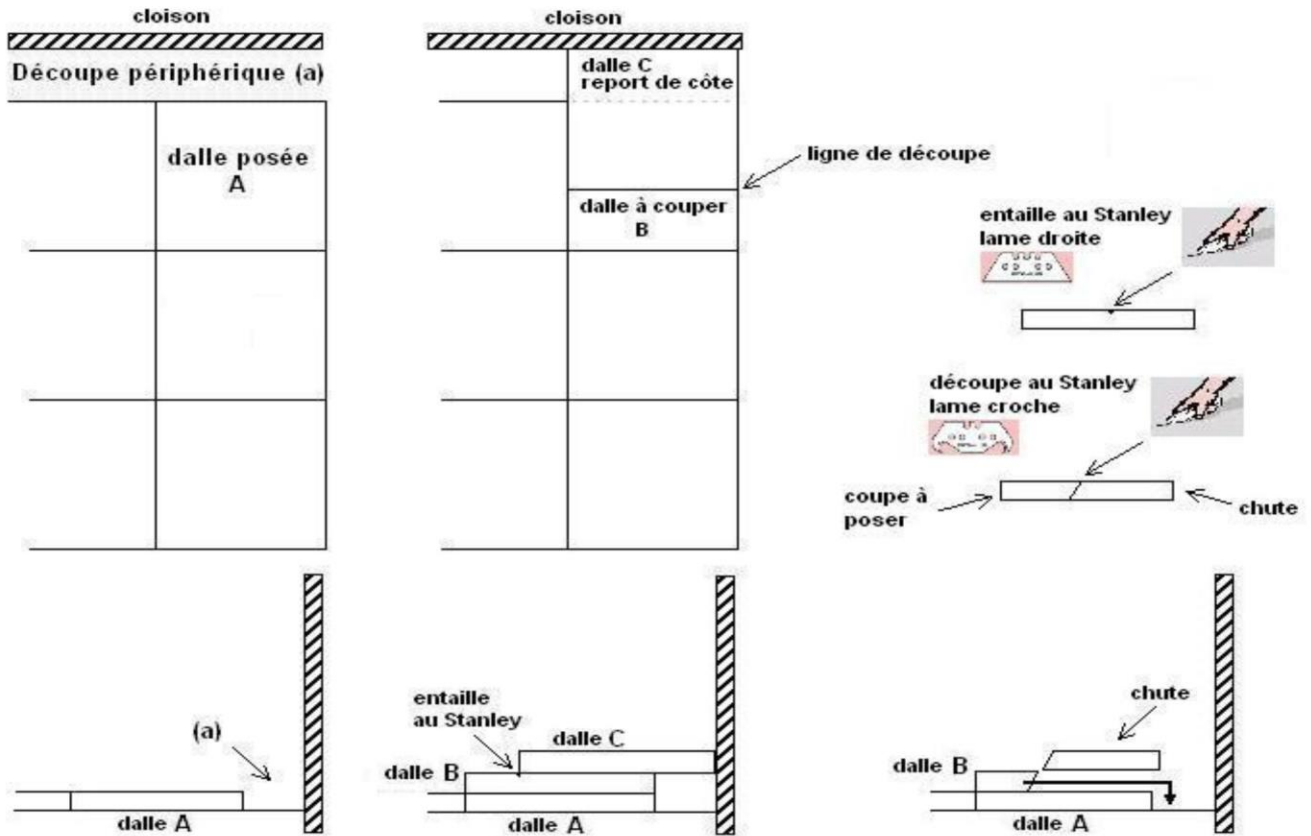
Environ 250 000 m² réalisés en France à ce jour.

¹ Non examinées par le Groupe Spécialisé dans le cadre de cet Avis.

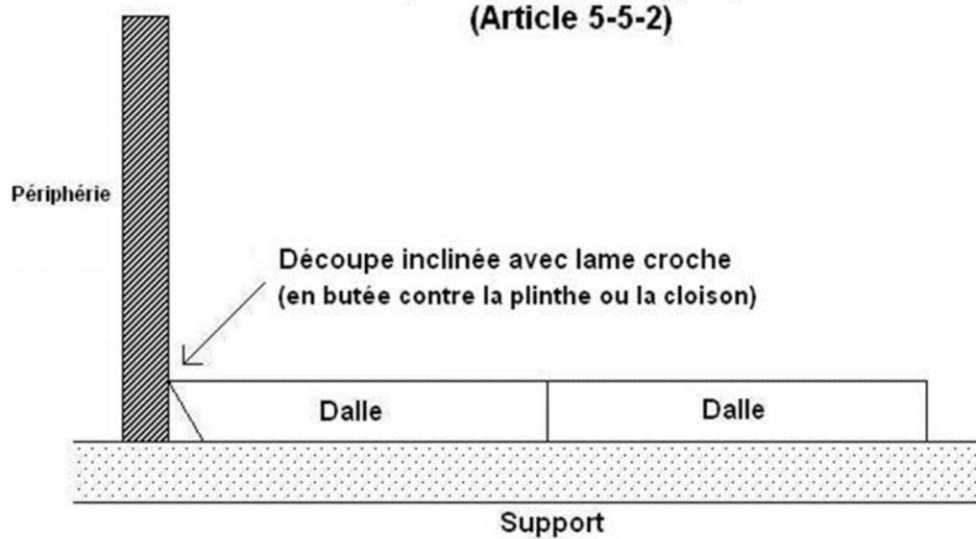
Annexe 1 au Dossier Technique

Principe de découpe des dalles

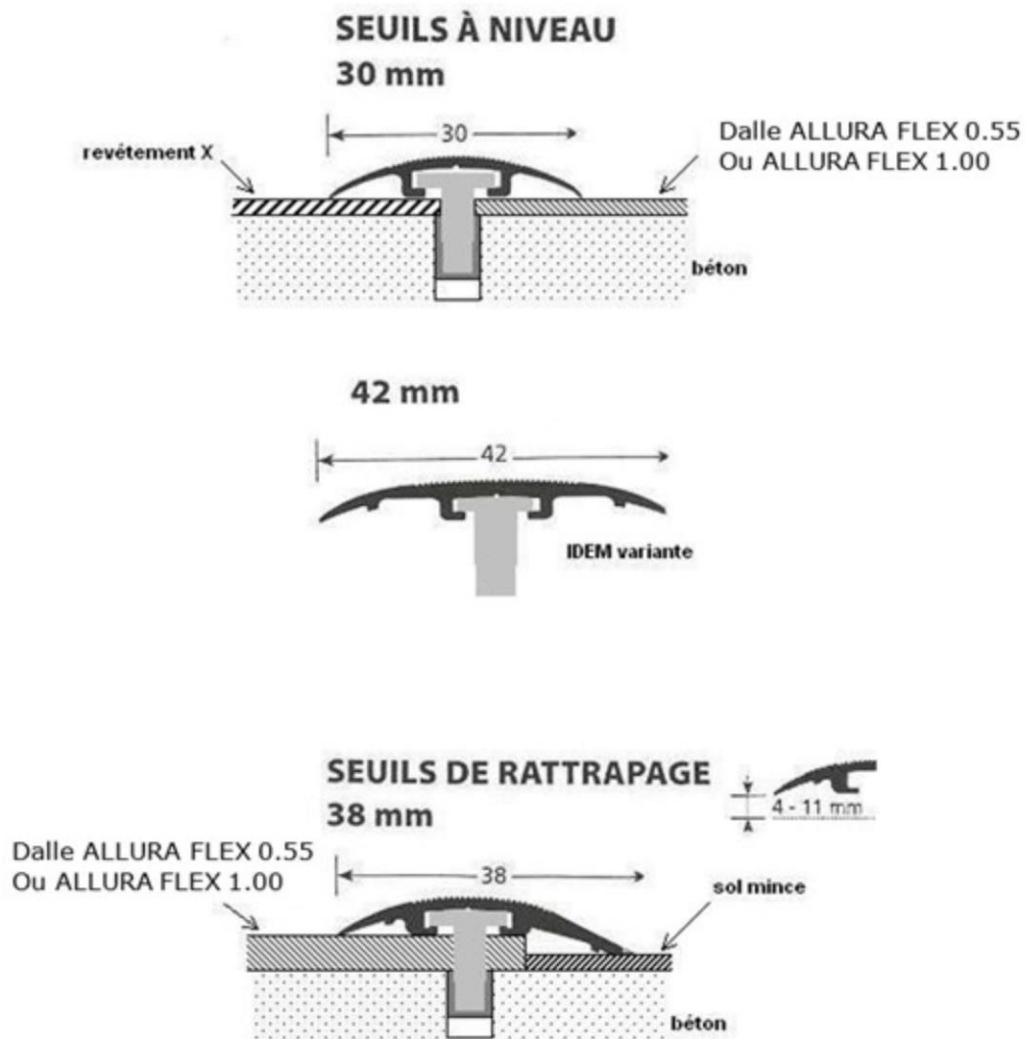
Découpe au report



Découpe des dalles en périphérie (Article 5-5-2)

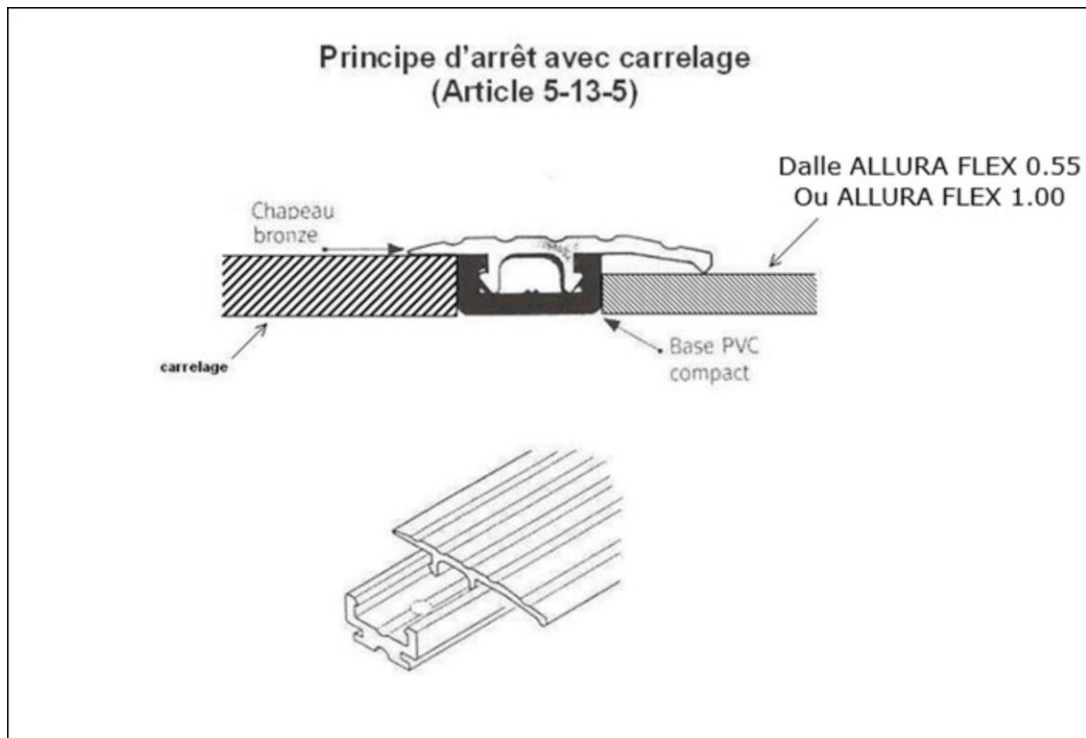


Annexe 2 au Dossier Technique

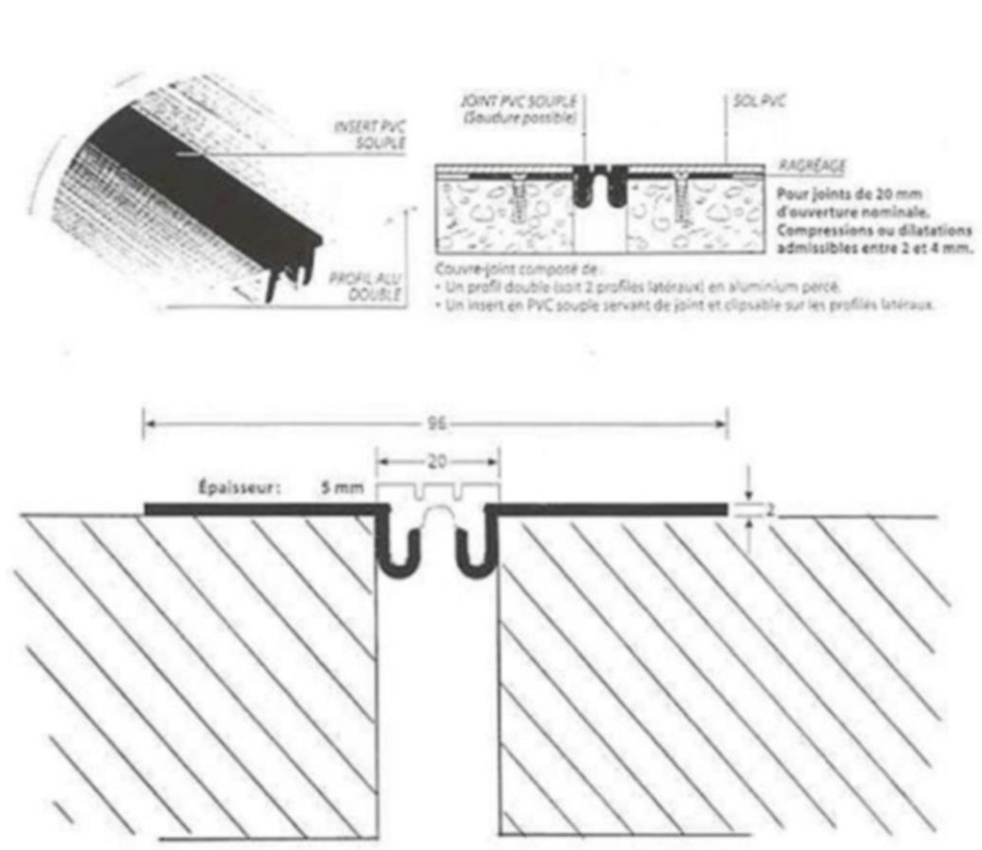


Annexe 3 au Dossier Technique

Principes de traitement des points singuliers



Principe de passage du joint de dilatation (Article 5-13)



Guide de pose : Allura Flex^{II} – Pose libre

Points clés importants

- Les installations en pose libre jusqu'à 150 m² dans les zones de circulation régulière sont autorisées sur des supports rigides lisses existants (non acoustiques).
- Pour les vraies installations en pose libre, il est important de réaliser une installation serrée, en pressant le produit entre les murs ou les objets fixes.
- Une pose via fixateur est recommandée pour les surfaces >150 m² ou en cas de trafic intense.
- Toujours effectuer des tests d'humidité sur tous les supports. Si un excès d'humidité est détecté dans le substrat, des mesures correctives appropriées doivent être prises avant l'installation.
- Il faut toujours éviter la pose du produit sur une surface avec une humidité excessive.

En cas de doute, veuillez contacter votre technicien local Forbo.

Conseils généraux

L'aspect, la performance et la durabilité du revêtement de sol posé dépendent en grande partie de la qualité du support préparé et des conditions dans lesquelles il est posé. Comme pour tous les revêtements de sol souples, les irrégularités du support seront visibles au travers du revêtement.

La pose des dalles et lames Allura Flex^{II} doit s'effectuer conformément aux règles de l'art et DTU en vigueur. Les zones destinées à recevoir le revêtement de sol doivent être propres, ne pas faire l'objet de travaux par d'autres corps de métier et doivent être parfaitement fermées, hors d'eau et hors d'air. Le support doit être propre, solide, sain, plan et sec et ne doit contenir aucun produit contaminant.

Il faut toujours effectuer des tests d'humidité sur les **supports**. Tous les supports sur terre-plein doivent être dotés d'une barrière anti-remontées d'humidité adaptée. Enregistrez et conservez les résultats des tests d'humidité avant le début de l'installation. Si un excès d'humidité est détecté dans le support, des mesures correctives appropriées doivent être prises avant la pose ; si cela n'est pas possible, d'autres solutions de revêtement de sol sont conseillées.

Les espaces destinés à recevoir le revêtement doivent être correctement éclairés afin de pouvoir mener à bien l'inspection du support, la pose et l'inspection finale dans de bonnes conditions.

La tolérance maximale en termes de planéité et désaffleurs du support est de 5 mm sous une règle de 2 m (mesure réalisée en déplaçant la règle droite dans toutes les directions sur le support) et de 1 mm sous un réglet de 20 cm.

Si le support présente des irrégularités telles que des côtes, des flashes ou des désaffleurs, celles-ci doivent être éliminés par ponçage, ou par application d'un enduit de lissage adapté. En aucun cas un enduit de lissage ne permet de rattraper des défauts de planéité en dehors des tolérances indiquées plus haut. Il peut s'avérer nécessaire de reprendre les supports dans ce cas particulier, ce qui n'est pas à la charge de l'entreprise de pose.

Il est essentiel que la zone de pose soit à une température constante de 18°C minimum pendant 48 heures avant, pendant et 24 heures après l'installation. Le revêtement de sol et l'adhésif doivent être stockés dans le même environnement pendant au moins 24 heures avant la pose. Si le revêtement de sol a été stocké ou transporté juste avant la livraison à une température inférieure à 10 °C, le temps d'acclimatation doit être porté à 48 heures.

Avant la pose, les dalles/lames Allura flex^{II} doivent être contrôlées pour s'assurer que la couleur, le numéro de lot et la quantité sont conformes à la commande et en bon état. Aucune réclamation ne sera acceptée en cas d'erreur de couleur ou de motif ou de dégâts apparents si le revêtement a déjà été posé.

Utilisez le revêtement provenant d'un seul et même lot de production (même bain). L'utilisation de lots de production différents produit toujours des différences de nuances visibles. Le numéro de bain figure clairement sur l'emballage du revêtement et doit être contrôlé avant le début de la pose.

Stocker les dalles et les lames Allura flex^{II} dans des cartons posés à plat, en formant des piles de 5 cartons maximum. Allura flex^{II} peut être installé directement à partir de la boîte, il n'est pas nécessaire de mélanger les dalles ou les lames car il y a une grande variété de dalles dans une boîte.

Les produits Allura flex^{II} permettent la pose en milieu occupé. Cependant, si le revêtement de sol qui vient d'être posé est soumis à un trafic important, en particulier au passage de charges roulantes lourdes, il doit être protégé avant la mise en service (voir la section « Après la pose » à la fin de ce guide).

Supports admis

Les produits Allura flex^{II} peuvent être posés sur les supports suivants (sous réserve des conditions énoncées dans ce guide) :

- Chape de ciment, terrazzo ou béton neuf ou ancien remis à nu
- Panneaux de particules ou panneaux en bois neufs ou anciens remis à nu
- Ancien carrelage. Avec joints de 2 mm de profondeur et 5 mm de largeur maximum.
- Anciennes résines d'une épaisseur minimale de 2 mm
- Ancienne peinture de sol
- Anciens revêtements de sol souples compacts (dalles semi-flexibles, dalles vinyle-amiante, PVC compact et linoléum compact)
- Plancher technique / plancher surélevé
- Sols en bois massif existants

Pour tout support qui n'est pas répertorié ci-dessus ou en cas de doute, contactez le service technique info-produits de Forbo Flooring

Dalles en béton ou chapes à base de ciment : Les dalles neuves et existantes sur terre-plein doivent bénéficier d'un système contre les remontées d'humidité adapté.

Si nécessaire, des enduits de lissage P3 et conçus pour les zones à haute fréquentation doivent être appliqués aux chapes et aux dalles. Des enduits de lissage ne sont pas nécessaires sur les surfaces en béton propres, en bon état et lisses, sous réserve que celles-ci respectent les tolérances en matière de planéité indiquées dans le premier chapitre de ce document.

Si un produit de lissage n'est pas appliqué sur la surface de la dalle ou de la chape, un primaire adéquat doit être appliqué afin de maintenir le support hors poussière.

Les supports en panneaux de bois (panneaux à rainure et languette) : les planchers en contreplaqué ou en panneaux de particules doivent être préparés conformément au DTU 53.12. Les panneaux ayant entre eux une différence de niveau de plus de 1 mm doivent être poncés jusqu'à élimination du désaffleurement.

Les anciens carreaux de céramique : posés sur un support sain en béton ou en ciment, bien collés à la chape (carreaux de céramique scellés) ou au support (carreaux de céramique collés) doivent être dégraissés/nettoyés, puis recouverts d'une couche d'apprêt.

Sur résine existante : l'ancienne résine doit être en bon état, adhérer parfaitement et faire 2 mm d'épaisseur minimum. Si les exigences en matière de planéité, de propreté et d'adhérence ne sont pas respectées, l'ancienne finition doit être éliminée et une préparation de support adéquate est nécessaire.

Peinture de sol : les peintures de sol existantes doivent être propres et en bon état. Aucun ponçage n'est nécessaire si la peinture est parfaitement adhérente.

Anciens revêtements de sol souples : en ce qui concerne les dalles semi-flexibles, les revêtements de sol PVC compact et linoléum compact

- a) Ils doivent être en bon état et parfaitement adhérents ;
- b) Les parties abimées ou non adhérentes doivent être retirées et remplacées par un revêtement solide ou la surface doit être égalisée à l'aide d'un produit de lissage de bonne qualité ;
- c) Ils doivent respecter les exigences de planéité stipulées ;
- d) Ils doivent être décapés et nettoyés en profondeur, en particulier pour permettre la mise en place des bandes adhésives sur la première rangée posée et aux seuils (bande de jonction Modul'up)

En cas de doute les revêtements de sol existants doivent être déposés.

Remarque : les produits Allura flex^{II} peuvent être posés en recouvrement d'un revêtement de sol souple existant, à condition qu'il s'agisse d'une seule couche. Les performances de l'ancien revêtement de sol doivent satisfaire aux nouvelles exigences, en particulier dans le cas d'un changement de destination des locaux.

Sol en bois massif existant : les produits Allura flex^{II} peuvent être posés sur les parquets en bois massif existants, à l'exception de ceux posés au rez-de-chaussée. Le parquet sera parfaitement collé, plan, sans désaffleurement et exempt de protection de surface à base d'huile ou de cire. Si nécessaire, le parquet doit être poncé afin d'éliminer les produits contaminants et les irrégularités entre les lames. En cas de doute, contactez le service info-produits de Forbo Flooring afin d'obtenir des conseils.

Revêtements de sol textiles : ces revêtements sont systématiquement déposés.

Planchers techniques / surélevés : ils doivent être lisses, plans, propres et parfaitement réglés. Les dalles d'accès au plancher surélevé ont tendance à se stabiliser peu après l'installation : tenez-en compte lorsque vous envisagez de poser des produits Allura flex^{II} sur un système de plancher surélevé. Dans le temps, les désaffleurements ou le spectre des joints des dalles du plancher surélevé peuvent apparaître au travers du revêtement de sol. Il est nécessaire de vérifier régulièrement le réglage du plancher surélevé

Notes :

La lumière incidente de faible intensité exagérera toute irrégularité sur le support. Lorsque les conditions ci-dessus ne peuvent être remplies ou en cas de doute, le plancher surélevé doit être recouvert de contreplaqué ou nivelé à l'aide d'une sous-couche autonivelante appropriée.

Chauffage par le sol ou plancher chauffant

Les produits Forbo Flooring peuvent être posés sur plancher chauffant basse température si la température maximale en surface du support ne dépasse pas 27 °C, et s'il est correctement réglé pour éviter tout point de rosée dans le cas des planchers chauffants rafraîchissants.

Il est impératif que le système de chauffage au sol ait été mis en service et que son bon fonctionnement ait été confirmé avant la pose du revêtement de finition. Assurez-vous que le chauffage au sol est arrêté 48 heures avant le début de la pose du revêtement de sol et qu'il reste bien éteint pendant au moins 48 heures une fois la pose terminée.

Si nécessaire, une source de chauffage différente doit être utilisée afin de garder la pièce à une température d'au moins 18 °C avant et pendant la pose, ainsi que pendant 72 heures après la pose.

La température du support ne doit pas dépasser 18 °C pendant la pose du revêtement de sol.

La température du système de chauffage au sol peut être augmentée 72 heures après la pose. La température du plancher chauffant doit être augmentée de façon progressive afin que le support et le revêtement de sol puissent s'adapter ensemble au changement de température.

Recommandations relatives au collage partiel

Les dalles et les lames Allura flex^{ll} ne nécessitent pas l'utilisation obligatoire d'un poissant ou d'une quelconque colle. Cependant, l'utilisation d'une bande de jonction Modul'up réf. 792 ou un poissant à prise rapide doit être utilisé pour les petites découpes, aux seuils de porte et à la périphérie des zones ouvertes non bloquées par des murs.

Méthodes d'installation

Pose libre

Les produits Allura flex^{ll} peuvent être posés dans des zones individuelles faisant jusqu'à 150 m², sous réserve que le côté le plus long de la zone ne dépasse pas 20 m et que le revêtement de sol Allura flex^{ll} soit bloqué par des parois fixes de tous les côtés.

Pour les surfaces de pose plus importantes, veuillez contacter le service technique de Forbo Flooring.

En cas de pose dans des zones non bloquées par des parois fixes, les dalles périphériques doivent être parfaitement collées au plancher (Forbo Flooring recommande d'utiliser la colle Eurocol 640 Eurostar Special ou 540 Eurosafe Special).

Remarque : il est important que les lames et les dalles soient bien ajustés entre les murs ou les objets fixes de la zone. Cela permet d'éviter le déplacement des dalles/lames au fil du temps. Au niveau des portes ou des allées ouvertes entre de grands espaces adjacents, le revêtement de sol doit être arrêté au seuil de la porte ou de l'espace en collant les dalles ou les lames (bande de jonction Modul'up ou collage complet à l'aide de la colle Eurocol 640 Eurostar Special ou 540 Eurosafe Special).

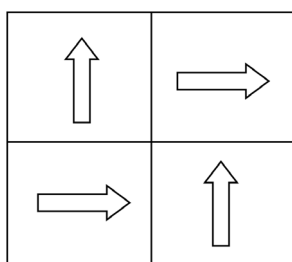
Quid si les dalles ou les lames sont soumises à des charges statiques ou dynamiques élevées ? Dans ce cas, nous recommandons de coller l'intégralité du revêtement de sol avec une colle permanente (par ex. Eurocol 640 Eurostar Special).

Évitez tout excédent d'humidité à la surface du revêtement de sol.

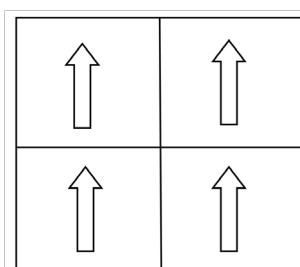
En cas de pose dans des pièces très exposées à l'humidité ou avec présence de baies vitrées, nous recommandons de coller les lames/dalles au support.

Considérations liées aux motifs et instructions de pose

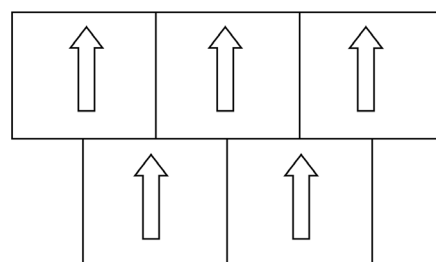
Pour les dalles ayant des motifs de pierre, de béton ou d'autre matériau, il est possible de procéder à une pose monolithique ou en coupe de pierre. Une flèche au dos permet d'identifier la façon de poser les carreaux dans le schéma préféré afin d'éviter les différences de brillance.



Monolithique (max. 50 m²)



En coupe de pierre (max. 50 m²)



Joints décalés

Les motifs bois n'ont pas besoin d'être mélangés avant l'installation, mais la pose sans colle permettra d'identifier la meilleure utilisation possible du motif. Les lames doivent être posées en décalant les joints d'une moitié de lame ou d'au moins 30 cm.

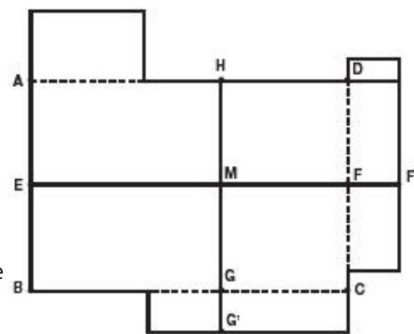
Remarque : comme c'est le cas de tous les matériaux naturels, les tons et les couleurs des motifs varient. Cela est intentionnel et donne au sol une apparence plus authentique.

Disposition

Le point de départ approprié pour mettre en place des dalles est habituellement le centre de la zone. Toutefois, il est possible qu'il ne s'agisse pas du point de départ définitif choisi au moment de commencer la pose. Il peut être nécessaire d'ajuster le point de départ, par exemple dans le but d'éviter les petites découpes en périphérie. Dans certains cas, il peut être plus simple de travailler dans le sens de la longueur, en partant d'une extrémité et en utilisant la ligne centrale comme guide.

Les axes de pose sont tracés comme suit : tracez sur le support une ligne depuis le centre du mur A-B (= E) jusqu'au centre du mur opposé C-D (= F). Déterminez le centre de la ligne E-F (= M). Tracez une ligne perpendiculaire passant par M en utilisant la méthode 3-4-5 pour établir G-H (figure A). En partant du point central M, mesurez la longueur et la largeur jusqu'aux murs. Dans la mesure du possible, évitez les découpes de moins de 150 mm environ, car celles-ci sont plus susceptibles de se décoller à l'avenir. Si nécessaire, ajustez la position des lignes E-F et G-H. S'il n'est pas possible de les éviter, les petites découpes doivent être complètement collées.

La pose de quelques rangées de dalles ou de lames dans chaque direction aidera à identifier les zones où il faut ajuster le point de départ dans le but d'éviter les petites découpes.



Pose des dalles

Commencez à poser les dalles depuis le point de départ, en veillant à ce que les dalles soient placées de façon précise le long des axes de pose. Si les premières dalles ne sont pas posées avec une grande précision, toute l'installation sera affectée. Le fait de fixer la première rangée à l'aide de la bande de jonction Modul'up aidera à éviter que cette première rangée de dalles ou de lames ne bouge pendant l'installation. Posez les dalles suivantes en direction de l'extérieur, d'un côté ou de l'autre de la ligne de départ centrale, en serrant chaque dalle fermement contre les dalles adjacentes.

Remarque : si la surface est grande, deux installateurs ou plus peuvent poser des dalles en même temps. Étant donné que la force appliquée pour presser les dalles les unes contre les autres peut être légèrement différente, nous suggérons que chaque installateur travaille sur un côté différent de la ligne de départ et exécute la pose en s'éloignant de cette ligne, afin d'éviter que les dalles ou les lames ne se séparent.

Pose des lames

Étant donné que les lames sont conçues pour être posées avec des joints d'extrémité aléatoires et décalés dans le but de créer une apparence réaliste, il est possible de commencer l'installation contre un mur. Disposez chaque rangée de lames en veillant à ce que chaque découpe d'extrémité ait une longueur d'au moins 30 cm. Il faut également s'assurer que les joints entre les rangées adjacentes de lames sont décalés d'au moins 30 cm.

La largeur des lames posées au niveau des murs périphériques doit, de préférence, être au moins égale à la moitié de la largeur d'une lame.

Remarque : les produits Allura flex^{ll} peuvent être découpés au moyen d'outils de pose traditionnels, comme des cutters. Chauffer le produit permettra de le découper plus facilement, par exemple pour le poser autour de piliers et d'obstacles de différentes formes, mais si les conditions de chantier sont bonnes, le produit peut être découpé en faisant simplement une



incision sur la surface supérieure de la dalle ou de la lame au moyen d'un cutter à lame droite réf. 202 de chez Forbo Flooring. Après avoir fait l'incision avec le cutter, pliez la dalle le long de cette incision et finissez de couper à travers l'épaisseur restante à l'envers de la dalle ou de la lame au moyen d'un cutter à lame croche réf. 203 de chez Forbo Flooring.

Dans les zones de grande taille, il est également possible de découper les dalles périphériques au moyen d'outils électriques.

Après la pose

La première impression peut avoir beaucoup plus d'importance pour le client que toutes les heures de pose que vous avez consacrées au chantier.

Une fois la pose terminée, nettoyez tous les débris et chutes, balayez le sol ou passez l'aspirateur et éliminez les traces et résidus de colle sur le sol et les plinthes.

Si le revêtement de sol doit être protégé du passage ou de travaux effectués par d'autres corps de métier, choisissez un produit de protection adapté au trafic attendu et au risque de dégradations liées aux impacts, aux rayures ou aux marques de poinçonnement.

Dans de nombreux cas, il est d'usage que le nettoyage de mise en service du sol soit confié ou sous-traité à une entreprise de nettoyage qui dispose du personnel et des équipements nécessaires pour effectuer soigneusement ce travail.

Pour bénéficier des performances optimales du nouveau revêtement de sol, il est important de respecter dès le départ les bonnes procédures de nettoyage et d'entretien. Les guides de nettoyage et d'entretien de tous les produits Forbo Flooring sont disponibles en téléchargement sur notre site www.forbo-flooring.fr dans la rubrique « Documentation technique ».

Les guides de nettoyage et d'entretien doivent être transmis au maître d'œuvre, au client ou à l'utilisateur final, selon le cas, à la fin de l'installation et avant tout nettoyage de remise.

Remarque importante : Allura flex^l est un produit en lames et dalles dont les joints de raccord ne sont pas soudés. Il est préférable d'éviter toute exposition excessive à l'humidité lors du nettoyage. En cas d'exposition potentielle à une humidité excessive, nous recommandons de choisir un produit en lés à joints soudés, par exemple Sarlon trafic ou Modul'Up en pose libre. Si d'autres solutions ne sont pas possibles, nous recommandons de coller entièrement Allura flex^l avec une colle poisse pour PVC

Utiliser les systèmes d'entrée

Jusqu'à 80 % des salissures qui pénètrent dans un bâtiment sont apportées par le trafic piétonnier. Il convient donc d'utiliser des systèmes de revêtement de sol d'entrée d'une taille appropriée (idéalement plus de 6 m) et d'une bonne qualité. Les systèmes de sol d'entrée Forbo Coral ou Nuway sont indépendamment prouvés pour éliminer et retenir jusqu'à 95 % de toute la saleté et de l'humidité entrant dans un bâtiment par le trafic piétonnier ; réduisant les coûts d'entretien et maximisant la conservation de l'apparence des produits de revêtement de sol adjacents tout en réduisant le risque de glissade. Comme tout système d'élimination de la saleté, tous les systèmes de sols d'entrée doivent être régulièrement nettoyés afin de libérer la saleté qui a été éliminée.

En cas de doute, contactez-nous :

FORBO SARLINO SAS

63, rue Gosset BP 62717 51055 Reims Cedex – France

www.forbo-flooring.fr

Entretien des sols LVT non collés

nettoyage manuel

Allura click pro/life, ease, puzzle, decibel, flex, enduro click

Forbo et son service technique proposent une assistance au personnel d'entretien pour la mise en place de protocoles adaptés

INTERVENTION	OPÉRATIONS	MATÉRIEL	PRODUITS D'ENTRETIEN	MÉTHODE	FRÉQUENCES	REMARQUES
ENTRETIEN COURANT	Balayage humide ou Aspiration	Balai trapèze ¹ + Gaze imprégnée ou Aspirateur	-	Commencer par le périmètre de la pièce et finir par le centre sans revenir sur la surface déjà traitée.	fonction du trafic et de l'empoussièrement Peut varier 1 fois / jour 1 fois / 5 jours	Allura ease : Allura ease étant 100% pose libre il convient de limiter l'apport d'eau pour empêcher toute pénétration d'eau aux joints.
	Lavage à plat	Balai rasant + Microfibre ²	Solution détergente eau + détergent neutre ¹			
ENTRETIEN PÉRIODIQUE	Balayage humide ou Aspiration	Balai trapèze ¹ + Gaze imprégnée ou Aspirateur	-	Répartir uniformément et sans excès une solution détergente pH neutre ¹ , laisser agir quelques minutes et récupérer les eaux de lavage sans attendre et rincer à l'eau claire.	fonction de l'encrassement Peut varier 1 fois / 15 jours 1 fois / mois	Dans le cas de trafics plus élevés, nous vous conseillons systématiquement un entretien mécanique plutôt que manuel.
	Lavage à plat	Balai rasant + Microfibre ²	Solution détergente eau + détergent neutre ¹			
ENTRETIEN OCCASIONNEL & mise en service	Reprendre l'entretien mécanique PÉRIODIQUE		Solution détergente eau + détergent neutre ¹	Reprendre l'entretien mécanique PÉRIODIQUE	occasionnel	Si l'entretien manuel nécessite un complément (voir Nota).

Nota : Dans le cas d'un chantier particulièrement encrassé, l'utilisation d'un produit de restauration permettra de redonner au revêtement son aspect initial (Tanex Allround de Werner & Mertz Professional, Taski Jontec Linosafe de Diversey Care, Maxx Forte2 d'Ecolab, Copex de Kiehl, Nettoyant Intensif R de Dr Schutz). Les décapants (pH<10) seront utilisés en dilution selon les préconisations des fabricants (les pH plus élevés étant plus appropriés aux carrelages). L'utilisation d'autres solutions de restauration mal appropriées, le non-respect du dosage ou du temps d'application peuvent altérer la protection de surface. Ne pas utiliser de disques agressifs de type 3M noir, marron, vert, bleu ou tout disque avec particules abrasives (ex. disque diamant). Dans le cas des locaux ouverts directement sur l'extérieur, il est nécessaire de prévoir des tapis de protection de dimensions suffisantes (Selon la norme NF DTU 53.2). Les gammes de tapis souples CORAL et rigides NUWAY, offrent la solution de protection la plus adaptée en captant efficacement les particules abrasives, les poussières et l'humidité aux accès d'un bâtiment.



FABRICANTS	FORBO / EUROCOL Tél. 03 26 77 30 30	WERNER & MERTZ PROFESSIONAL Tél. 01 69 18 95 30	DIVERSEY CARE Tél. 01 45 14 76 76	ECOLAB Tél. 01 49 69 65 00	KIEHL Tél. 03 88 59 52 25	Dr SCHUTZ Tél. 09 67 14 16 68
Détergent neutre ¹	888 EUROCLEAN UNI	TAWIP original AROMA TAWIP phenix* <small>*méthode manuelle uniquement</small>	TASKI JONTEC ASSET TASKI JONTEC 300 Pur-Eco	NEOMAX F MAXX MAGIC2	PROCUR CONCENTRÉ AMBITAL ECO CONCENTRÉ	PU CLEANER

DOSAGE ou autres données techniques : selon recommandations des fabricants. Les produits d'entretien ont été testés par nos soins. D'autres produits pourront être utilisés sous réserve d'essais préalablement faits par FORBO FLOORING SYSTEMS.




cliquer sur le nom du fabricant pour accéder à l'accueil de son site web
cliquer sur le nom du produit pour accéder à sa fiche technique

Entretien des sols LVT non collés

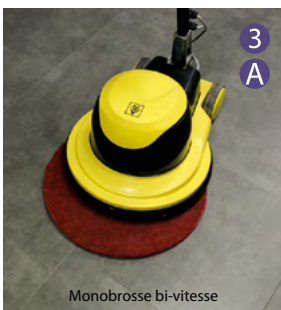
nettoyage mécanique

Allura click pro/life, ease, puzzle, decibel, flex, enduro click

Forbo et son service technique proposent une assistance au personnel d'entretien pour la mise en place de protocoles adaptés



INTERVENTION	OPÉRATIONS	MATÉRIEL	PRODUITS D'ENTRETIEN	MÉTHODE	FRÉQUENCES	REMARQUES
ENTRETIEN COURANT	Balayage humide ou Aspiration	Balai trapèze ¹ + Gaze imprégnée ou Aspirateur	-	Commencer par le périmètre de la pièce et finir par le centre sans revenir sur la surface déjà traitée.	fonction du trafic et de l'empoussièrement Peut varier 1 fois / jour 1 fois / 5 jours	L'entretien peut être réalisé à l'aide d'un rotocleaner ⁴ + détergent neutre ¹ ou d'un rotocleaner + système vapeur (sans détergent neutre) en assurant une maintenance régulière du matériel.
	Lavage à plat	Balai rasant + Microfibre ²	Solution détergente eau + détergent neutre ¹			
ENTRETIEN PÉRIODIQUE & mise en service	Balayage humide ou Aspiration	Balai trapèze ¹ + Gaze imprégnée ou Aspirateur	-	Répartir uniformément et sans excès une solution détergente de pH neutre ¹ , laisser agir quelques minutes et nettoyer avec une monobrosse à 200 tours/min + disque rouge. Aspirer les eaux de lavage sans attendre et rincer à l'eau claire.	fonction de l'encrassement Peut varier 1 fois / 15 jours 1 fois / mois	 <p>La monobrosse peut être remplacée par un rotocleaner ⁴ ou rotocleaner système vapeur (sans détergent neutre), sans opération préalable de trempage du revêtement de sol.</p>
	Nettoyage	Monobrosse bi-vitesse 200trs/min + Disque rouge ³ ^A	Solution détergente eau + détergent neutre ¹			
	Lustrage facultatif selon aspect final désiré	Monobrosse bi-vitesse 400trs/min + Disque blanc ou beige ³ ^B	-			

Nota : L'entretien de l'**Allura puzzle** peut être réalisé à l'aide d'une autolaveuse + détergent neutre sous condition d'assurer une maintenance régulière du matériel.



FABRICANTS	FORBO / EUROCOL Tél. 03 26 77 30 30	WERNER & MERTZ PROFESSIONAL Tél. 01 69 18 95 30	DIVERSEY CARE Tél. 01 45 14 76 76	ECOLAB Tél. 01 49 69 65 00	KIEHL Tél. 03 88 59 52 25	Dr SCHUTZ Tél. 09 67 14 16 68
Détergent neutre ¹	888 EUROCLEAN UNI	TAWIP original AROMA TANET SR15	TASKI JONTEC ASSET TASKI JONTEC 300 Pur-Eco	NEOMAX F MAXX MAGIC2	PROCUR CONCENTRÉ AMBITAL ECO CONCENTRÉ	PU CLEANER

DOSAGE ou autres données techniques : selon recommandations des fabricants. Les produits d'entretien ont été testés par nos soins. D'autres produits pourront être utilisés sous réserve d'essais préalablement faits par FORBO FLOORING SYSTEMS.

 cliquer sur le nom du fabricant pour accéder à l'accueil de son site web
 cliquer sur le nom du produit pour accéder à sa fiche technique